

Parc national
des Calanques



Rapport d'activité

2019

Identité



Le territoire

Avec plus de 10.000 hectares à terre et près de 150.000 hectares en mer placés sous protection, le Parc national des Calanques est un territoire aux patrimoines naturel, culturel et paysager d'exception.

À la fois terrestre et marin, insulaire et continental, le Parc national présente avant tout la particularité d'être le seul Parc national urbain d'Europe. Son ancrage au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence et auprès de ses habitants est le fondement de son identité.

Le territoire du Parc national constitue une mosaïque de propriétaires fonciers et de gestionnaires, tous acteurs et responsables dans la mise en œuvre des actions nécessaires à la préservation des patrimoines.

L'établissement

Établissement public de l'État créé en 2012, le Parc national a pour mission de connaître, protéger et promouvoir les richesses des Calanques.

Premier Parc national créé après la réforme de 2006, sa gouvernance et son fonctionnement sont ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire.

Outre les actions de connaissance, de surveillance, d'information et d'éducation qu'il mène en propre, le Parc national intervient pour mettre en mouvement et coordonner l'action des acteurs locaux en vue de la préservation du territoire.

Sommaire

Une année dans les Calanques p.4

Axe 1 : Patrimoine d'avenir de l'humanité p.7

Développer et partager les connaissances p.9

Protéger et valoriser les patrimoines p.25

Réduire les risques p.45

Déployer le caractère du Parc national au cœur des plans d'aménagement p.53

Axe 2 : La nature à partager p.57

Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil p.59

Améliorer les conditions d'accès au Parc national p.67

Organiser les activités de loisirs p.71

Créer de nouvelles opportunités de vivre le lien aux Calanques p.77

Axe 3 : Tous responsables et solidaires p.88

Accompagner les acteurs économiques p.90

Renforcer la citoyenneté p.93

Accompagner la transition écologie et solidaire p.99

Co-construire le projet de territoire avec l'ensemble des acteurs p.100

Programmer, suivre et nourrir l'action sur le territoire p.101

L'établissement p.106

Équipes p.106

Budget p.107

Une année dans les Calanques



Mars
Première édition du Printemps des Calanques



Mars
Plusieurs procédures d'envergure ouvertes par les inspecteurs de l'environnement du Parc national sur des cas de décharges sauvages



Mai
Sortie de l'application mobile Mes Calanques



Juin
Extension de l'interdiction de pêche du poulpe en été à l'ensemble des pêches de loisir



Février
Naissance de 3 coromorans huppés sur les falaises continentales



Avril
Renouvellement du conseil d'administration



Juin
Signature d'une convention avec la Ville de la Ciotat et le Conservatoire du littoral autour de la gestion du Cap Canaille



Juillet
Départ de l'expédition Gombessa 5



Octobre
Lancement du processus d'évaluation de la Charte



Novembre
Grande opération de nettoyage des falaises du Cap Canaille avec le CAF Marseille Provence



Juillet
Déploiement du dispositif d'accueil saisonnier



Juillet
Renforcement de l'encadrement sur le transport de passagers en mer



Novembre
Plantation de 5000 pieds d'astragales de Marseille



Décembre
Relâché d'un faucon crécerelle blessé par balles



Patrimoine d'avenir de l'humanité

Développer et partager la connaissance

- ▷ [L'activité scientifique interne](#) p.11
- ▷ [Les programmes scientifiques](#) p.22
- ▷ [Les colloques scientifiques](#) p.23

Protéger et valoriser les patrimoines

- ▷ [Police de l'environnement](#) p.27
- ▷ [Programme LIFE habitats Calanques](#) p.32
- ▷ [Gestion des terrains du Conservatoire du littoral](#) p.38
- ▷ [Restauration du patrimoine bâti](#) p.44

Réduire les risques

- ▷ [Protection contre le risque incendie](#) p.47
- ▷ [Surveillance et limitation des apports polluants en mer](#) p.48
- ▷ [Lutte contre les pollutions marines accidentelles](#) p.55

Déployer le caractère du Parc national au cœur des plans d'aménagement

- ▷ [Mise en valeur des franges ville-nature](#) p.57



Développer et partager les connaissances

▷ Activités scientifiques terrestres définies et réalisées par les agents du parc

▷ Observations occasionnelles et prospections ciblées

Veille naturaliste - Observations occasionnelles

Lors des tournées de terrain, les agents du parc relèvent et géoréférencent les espèces observées constituant une veille naturaliste du territoire. Cette veille permet d'améliorer la connaissance sur la présence et la répartition spatiale des espèces. 3501 pointages ont été réalisés dans ce cadre en 2019 répartis en 70% pour la flore (2467 pointages) et 30% pour la faune (1034 pointages). La base de données regroupant l'ensemble des observations occasionnelles depuis 2013 comprend actuellement plus de 20 600 pointages.

Inventaire des chiroptères - Participation au programme Vigie-Chiro

Le Muséum National d'Histoire Naturelle coordonne un programme de suivi des populations de chauves-souris ayant pour objectif d'améliorer les connaissances concernant la distribution des espèces communes de chauves-souris. Il consiste à effectuer des enregistrements des ultrasons émis par les chauves-souris lors de leur activité de chasse à l'aide de détecteurs-enregistreurs autonomes. Un premier travail d'inventaires des grottes du parc a ainsi pu être initié d'avril à novembre en actualisation ou complément des données historiques recueillies dans le DOCOB Natura 2000. Sur les 10 sites prospectés ainsi, 6 ont une présence avérée de chiroptères avec un total de 9 espèces identifiées.

► Les suivis long-terme

Les suivis long terme s'intéressent aux populations d'espèces indicatrices de l'état des milieux et de l'état de conservation de ces espèces pour lesquelles le Parc national a une responsabilité. Ils visent à connaître les dynamiques de population des espèces suivies, obtenir des informations en vue de la gestion et/ou contribuer à des programmes nationaux ou régionaux. En 2019, 9 suivis long terme ont été réalisés :

Suivi de la reproduction de l'Aigle de Bonelli

L'Aigle de Bonelli est un nicheur très rare. Considéré comme l'un des rapaces les plus menacés de France, il bénéficie d'un Plan National d'Actions (2014-2023) dont le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA est coordinateur pour la région. Un des objectifs du PNA est d'améliorer les connaissances pour mieux gérer et mieux préserver l'Aigle de Bonelli, le suivi des populations nicheuses s'inscrit dans cet objectif. Le suivi de la reproduction du couple d'aigle du territoire du parc est réalisé par les agents du parc aidés de bénévoles du CEN PACA. En 2019, la reproduction du couple d'Aigle de Bonelli a été un succès avec 2 jeunes aiglons vus à l'envol. La saison de reproduction pour les 3 régions abritant l'espèce a été particulièrement marquante avec le recensement de 3 nouveaux couples dans les Bouches du Rhône, la Vaucluse et l'Ar-dèche, portant ainsi la population française d'Aigle de Bonelli à 38 couples contre 33 en 2015.

Suivi de la reproduction du Faucon pèlerin

Le Faucon pèlerin est une espèce d'intérêt communautaire, protégé au niveau national, classé en danger sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA (2016) et à très forte valeur patrimoniale locale. Rapace diurne, il est strictement rupestre et niche dans les falaises littorales du territoire du Parc. Afin de connaître l'évolution de la population de Faucon pèlerin du Parc, un suivi de la reproduction consistant à recenser le nombre de couples reproducteurs et

la production en jeunes est mis en œuvre sur les falaises littorales continentales et des îles de Marseille. En 2019, 13 sites de présence connue de faucon pèlerin ont été suivis, révélant 8 couples nicheurs répartis sur les îles et le littoral continental.

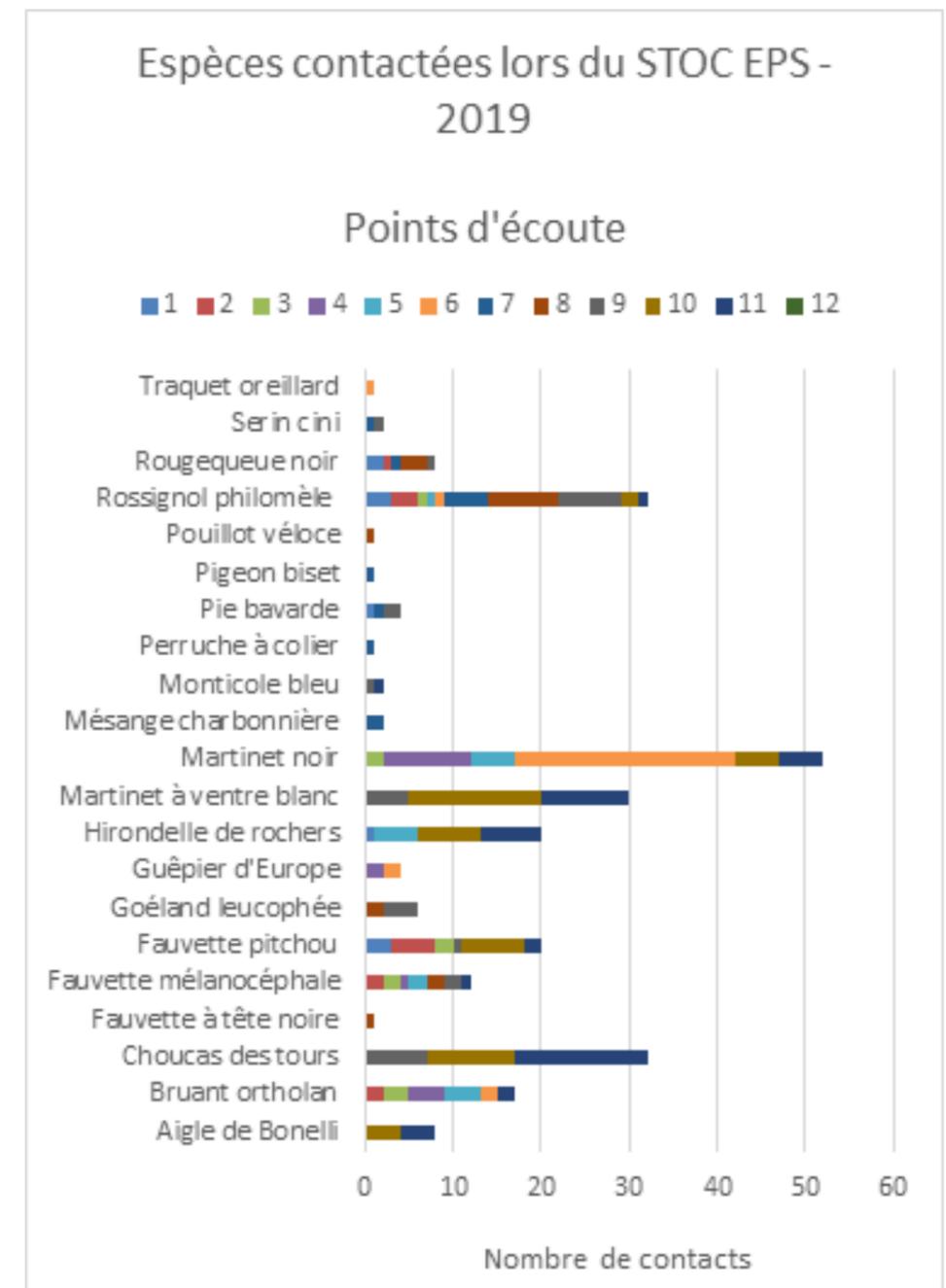
Oiseaux communs : participation au programme STOC-EPS

Le Centre de Recherches par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du MNHN coordonne un programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (programme STOC) conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs à l'échelle nationale. Il est basé sur des points d'écoute (le STOC-EPS, Echantillonnages Ponctuels Simples) effectué chaque printemps. Tous les oiseaux vus et entendus sont notés et un relevé de l'habitat est également réalisé. Un carré STOC correspondant à 12 points d'écoute est mis en œuvre sur le territoire du Parc depuis 2010. En 2019, 21 espèces ont été contactées dont le Guêpier d'Europe et la Perruche à collier qui n'avaient plus été contactés depuis 2015. Nous pouvons noter la présence d'espèces à très fort enjeu comme l'aigle de Bonelli, le bruant ortolan et le traquet oreillard.

Les tendances des effectifs nicheurs à l'échelle nationale peuvent être consultées sur le site internet du programme STOC (<http://www.vigienature.fr/fr/observatoires/suivi-temporel-oiseaux-communs-stoc/resultats-3413>).

Suivi démographique des effectifs de Pie-grièche méridionale dans les principaux massifs de Basse-Provence

La Pie-grièche méridionale est considérée en régression sur toute son aire de répartition européenne (Sud de la France et péninsule ibérique). Au niveau régional, la population est estimée à 320-450 couples nicheurs (estimation 2013). Dans le cadre du Plan national d'actions en faveur des Pies-grièches, animé en PACA par la LPO, un suivi démographique des effectifs de Pies-grièches méridionales des garrigues



de Basse Provence est mis en place tous les 2 ans. Ce suivi a pour objectif d'évaluer les tendances de population en région PACA et consiste à prospecter des carrés de 25 hectares (réalisation de point d'écoute/observation de 15 minutes) durant la saison de reproduction de l'espèce. Sur les 11 carrés prospectés sur le territoire du parc, seul un individu a été contacté en vol. En 2020, la LPO produira un bilan de ce suivi à l'échelle régionale sur la période 2012-2019.

Suivi de la dynamique des populations de Puffins de Scopoli et de Puffin yelkouan

Espèces d'intérêt communautaire, protégées au niveau national et classées vulnérables sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA (2016), le Puffin de Scopoli et le Puffin yelkouan sont des oiseaux marins, cousins éloignés des Albatros. Le Parc a une responsabilité forte en terme de conservation des populations de puffins, espèces emblématiques et à forte valeur patrimoniale. La dynamique des popula-

tions de Puffin de Scopoli et de Puffin yelkouan des archipels marseillais est étudiée depuis de nombreuses années par le biais d'un suivi de la reproduction et des opérations de capture-marquage-recapture (CMR - programme personnel de baguage sous l'égide du CRBPO). Les données du suivi de la reproduction sont en cours d'analyse. A voir avec sloa les résultats qui ont été produits entre temps. Les opérations de CMR ont permis de capturer 379 individus de Puffin de Scopoli sur les archipels de Riou et du Frioul et 21 individus de Puffin yelkouan sur l'archipel de Riou.

Suivi des effectifs nicheurs d'Océanite tempête de Méditerranée

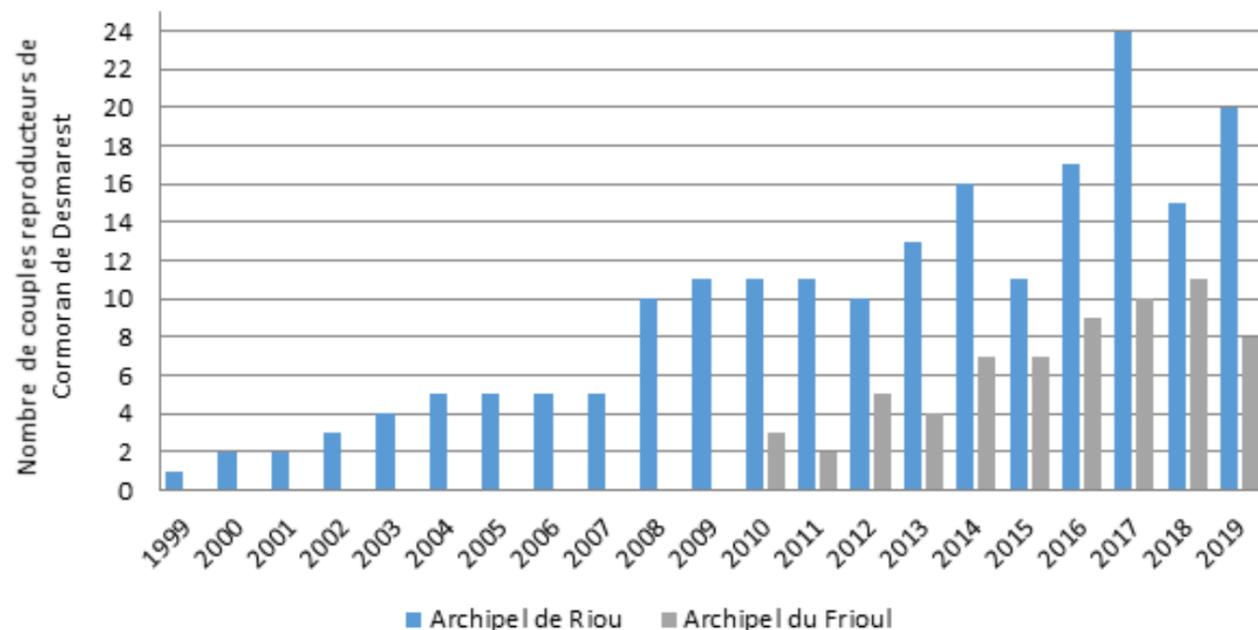
L'Océanite tempête de Méditerranée, sous-espèce endémique de Méditerranée, est l'oiseau pélagique le plus petit d'Europe. En France, l'Océanite niche uniquement sur les îles corses et l'archipel de Riou. Sa répartition est toutefois encore mal connue du fait de ses mœurs discrètes et de sites de nidification difficiles d'accès. Un suivi de la population nicheuse est mis en œuvre sur l'archipel de Riou et consiste à dénombrer les terriers occupés par l'espèce et d'évaluer si les couples présents se sont reproduits. Cette année, 3 couples nicheurs ont été recensés avec 1 jeune à l'envol et 1

échec de reproduction.

Suivi des effectifs nicheurs de Cormoran de Desmarest

Le Cormoran de Desmarest, sous-espèce du Cormoran huppé endémique de Méditerranée, est une espèce d'intérêt communautaire, protégée au niveau national et classée en danger sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA (2016). Un suivi de la reproduction consistant à recenser le nombre de couples reproducteurs et la production en jeunes est mis en œuvre sur les îles de Marseille depuis 1999 pour l'archipel de Riou et 2010 pour l'archipel du Frioul. Les effectifs nicheurs sont en constante augmentation sur les deux archipels avec toutefois une légère baisse des effectifs nicheurs pour l'archipel du Frioul cette année. Pour l'ensemble des archipels, un total de 28 couples reproducteurs a été recensé avec un minimum de 47 jeunes à l'envol.

Récemment, la nidification de Cormoran de Desmarest sur le littoral continental a également été observée. Depuis 2017, trois nouveaux sites de reproduction ont été observés sur le littoral continental.



Suivi du transit migratoire du Minioptère de Schreibers

Le Minioptère de Schreibers est une chauve-souris grégaire strictement cavernicole et méditerranéenne. Il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire, considérée comme espèce prioritaire du Plan National et Régional d'Actions en faveur des chiroptères (PNA et PRAC) et présentant un enjeu régional et local de conservation très fort.

Le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) coordonne le suivi régional des gîtes majeurs à chiroptères de Provence Alpes Côte d'Azur. L'ensemble des populations de PACA semble interconnecté en réseau par des gîtes de transit printanier et automnal. Le transit correspond aux phases de déplacement entre les périodes de mise bas et d'hibernation. Les populations des deux gîtes de transit du territoire du Parc (Grotte Rolland et Grotte des Espagnols - classées en enjeu départemental) sont suivies au printemps et à l'automne par le GCP et les agents du Parc. Ce suivi consiste en un comptage à vue en sortie de gîte nocturne, assisté d'un enregistreur automatique d'ultrasons. Lors du suivi printanier de la Grotte des Espagnols, nous avons collecté une donnée record de 131 individus alors que la moyenne des années précédentes était de 44 individus (sur la période 2012-2018). Par ailleurs seulement 9 ont été comptés dans la Grotte Roland au même moment (contre en moyenne 35 entre 2012 et 2015). L'hypothèse est celle d'un dérangement de la Grotte Roland qui aurait fait fuir les minioptères et se seraient alors reportés sur la Grotte des Espagnols dont la quiétude est garantie par une grille.

Plantago subulata - suivi dynamique de pop sur le Frioul (effectifs et état de conservation)

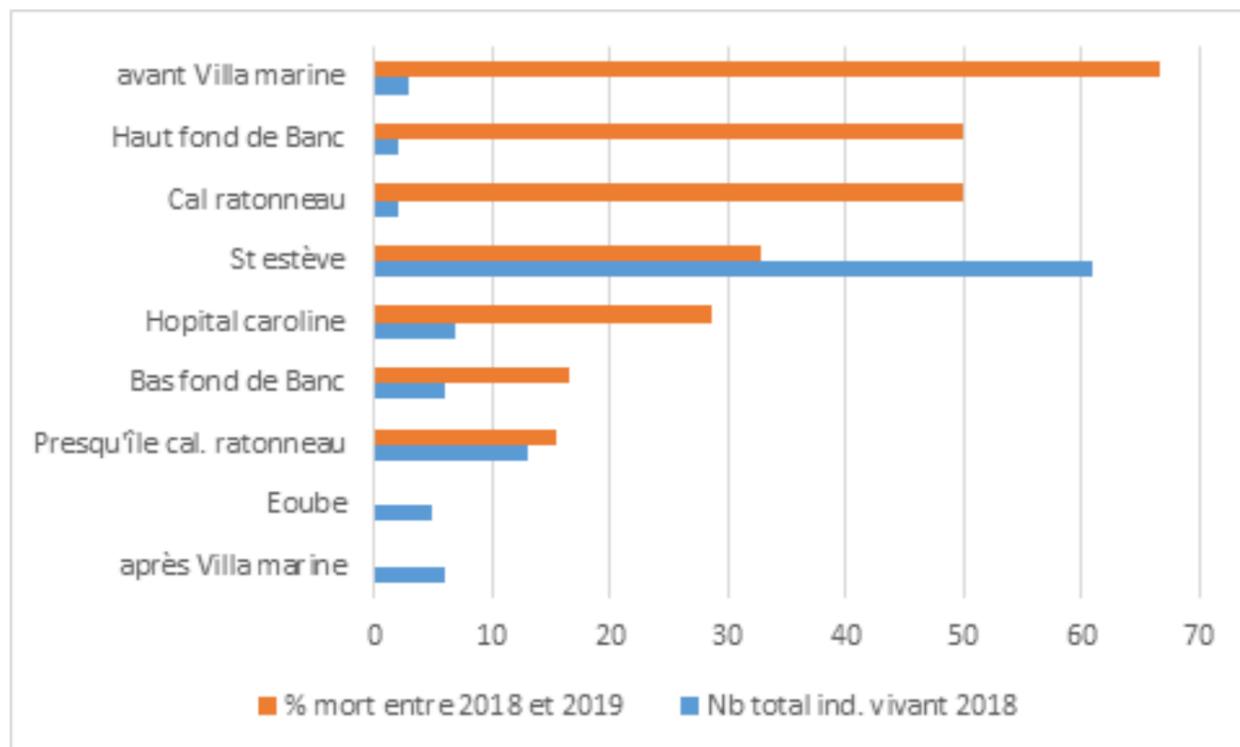
Plantago subula est une espèce végétale protégée au niveau régional, avec un très fort enjeu de conservation local et caractéristique de la formation végétale des phryganes, habitat d'intérêt communautaire (Natura 2000). Si cette espèce est relativement fréquente sur le littoral continental, elle se raréfie sur les îles. Les premiers suivis initiés en 2003 par le CEN PACA sur

12 stations connues au Frioul ont montré une chute de 72 % des effectifs entre 2003 et 2015 (respectivement 521 et 146 individus vivants). Ce résultat a permis de cibler le besoin de renforcer cette espèce dans le projet LIFE HABITATS CALANQUES.

En 2018 le Parc national des Calanques - avec l'appui de scientifiques du CEFÉ (John Thompson et Perrine Gautier) et de l'IMBE (Laurence Affre) - a formalisé et rédigé un protocole de suivi de l'état de conservation de Plantago subulata sur le Frioul.

L'état de lieux des effectifs, leur état de conservation et leur répartition spatiale a été réalisé en 2018 avec l'étiquetage et la cartographie de tous les individus. 2019 a été la première année du suivi individuel. 29 individus sur 105 sont morts entre 2018 et 2019 (27,5%). Le site de la Calanques de Saint Estève est singulier avec un effectif relatif important (61 individus vivant en 2018) et une proportion de mortalité moyenne (33% avec 20 individus morts en un an). La mortalité a touché les petits et les gros individus (respectivement 45 et 22% des morts) et des individus qui étaient en 2018 en très bon état de conservation (c'est-à-dire avec plus de 90% de feuilles chlorophylliennes) représentent 17% des individus morts en 2019. La situation est très préoccupante pour le maintien de la population naturelle de Plantago subulata sur le Frioul.

Ci-après a répartition du % de mortalité par site de suivi.



► Les études

Grotte du Draïoun – Caractérisation de l'occupation de la grotte par les chiroptères et les hommes en vue de la gestion (2018-2020)

Cette étude est réalisée dans le cadre d'un partenariat tripartite avec Le Groupe Chiroptère de Provence et le Comité départemental 13 de spéléologie et dont l'objectif est d'identifier les enjeux socio et écologiques de cette grotte et de faire une proposition de gestion.

L'année 2019 a été dédiée à l'enquête sociologique pour la caractérisation de la fréquentation humaine de la grotte (types de pratiquants, saisonnalité, perceptions, estimation du nombre de visites, etc.), l'acquisition des dernières données sur les conditions abiotiques (température et humidité) et la fréquentation des chiroptères (enregistrement passif, visites de approfondie de la grotte) et enfin l'analyse et l'interprétation des données en vue de la rédaction de rapports.

Grotte Rolland – Caractérisation de l'occupation de la grotte par les chiroptères et inventaire de l'entomofaune, en vue de la gestion (2019-2022)

2019 a été l'année de la mise en place de la gouvernance du projet pour la protection de la grotte, classée ENS, N2000 avec des enjeux majeurs liés à la présence du Minioptère de schreibers (Cf Suivi du transit migratoire du Minioptère de Schreibers). Elle a permis de débuter l'acquisition de données complémentaires pour caractériser les communautés de chiroptères (par la pose d'enregistreur) et de définir - en partenariat avec le comité départemental 13 de spéléologie - les communautés d'invertébrés qui y vivent.

Suivi des 3 sites de restauration expérimentale de l'Astragale de Marseille (T+5 ans)

L'Astragale de Marseille, à très forte valeur patrimoniale locale, est une espèce structurante de la phrygane.

En 2015, un premier essai de restauration expérimentale de l'Astragale de Marseille avait été piloté par l'AMU-IMBE et mis en œuvre par le Parc national, préalablement au LIFE Habitat Calanques. 300 individus

d'Astragale de Marseille ont été plantés sur le littoral ouest sur 3 sites : Saména, Calanque Blanche et Cap Croisette. Après 5 ans d'expérimentation, le taux de survie des transplants est de 32% pour le Cap Croisette, 14% pour la Calanque Blanche et 11% pour Saména correspondant à des résultats très encourageants pour ce type d'expérience de restauration.

Etude-pilote pour la mise en place d'un protocole de suivi long terme des tendances d'occupation des populations de Phyllodactyle d'Europe : résultats et définition du protocole

Le Phyllodactyle d'Europe est un gecko endémique de la Méditerranée dont la distribution ouest-méditerranéenne est restreinte et morcelée en de multiples populations isolées. Du fait de sa petite taille (moins de 5 cm), son activité strictement nocturne et ses comportements relativement discrets, les individus de Phyllodactyle d'Europe sont difficiles à détecter.

Le Parc national des Calanques et le Parc national de Port-Cros souhaitent mettre en place un suivi à long terme des tendances des populations de Phyllodactyles d'Europe. Il s'agit donc de mettre au point un protocole harmonisé, applicable à ces différents contextes. L'élaboration de ce protocole s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre l'Agence Française pour la Biodiversité et le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive qui vise à mettre en place un appui méthodologique et statistique à destination des gestionnaires des parcs nationaux et des autres aires protégées.

L'année 2018 aura été consacrée à la mise en place d'une étude pilote avec pour objectifs :

- Tester un protocole de collecte des données harmonisé sur les deux parcs nationaux,
- Recueillir des éléments sur la détection de l'espèce afin d'optimiser les futurs suivis,
- Bâtir une stratégie d'échantillonnage temporelle et spatiale.

Suite aux résultats de cette étude pilote, un protocole de suivi long terme des tendances d'occupation et une stratégie d'échantillonnage ont été proposés. La méthode en site-occupancy basée sur des réplicats conditionnels (Specht et al. 2017) a été retenue. Le protocole consistera à rechercher les individus ou les indices de présence (crottes) de Phyllodactyle d'Europe dans des unités d'échantillonnage de surface fixe appelées transects. Les transects positifs (présence d'individus ou de crottes) seront répétés et revisités (réplicats temporels) deux fois. Le suivi long terme sera mis en œuvre tous les 5 ans et l'année 2020 constituera l'état initial de ce suivi.

Accompagner la phytostabilisation de la pollution ou laisser faire la végétation : cas des sols pollués des Calanques

Ce travail a été réalisé lors du stage de Master 2 EnviTerre de Lorène Tosini encadré par Isabelle Laffont Schwob et Hélène Folzer avec un co-financement Parc national. Dans le cadre de travaux de recherche préalables, des placettes expérimentales de restauration de dynamique végétale par phytostabilisation ont été placées sur le site de l'Escalette en 2016 et suivies annuellement montrant une dynamique végétale. La phytostabilisation consiste à utiliser les plantes et leurs microorganismes associés pour stabiliser les polluants au niveau des racines et/ou de la rhizosphère afin de limiter leur transfert via les processus d'érosion, de lixiviation ou de ruissellement ainsi que leur biodisponibilité. L'objectif du stage est, après trois ans et demi de suivi des placettes de savoir où se situent ces communautés végétales sur la trajectoire de restauration écologique ? Permettent-elles d'assurer une stabilisation efficace de la pollution en ETMM du sol ? Les résultats montrent que l'installation de communautés végétales pérennes et annuelles sur ces placettes améliore la qualité agronomique du sol. Cependant, après ce laps de temps, il n'a pas été possible de mettre en évidence une influence positive de la qualité agronomique du sol sur les caractéristiques microbiennes du sol des placettes.

Ces résultats indiquent donc une progression des placettes le long de la trajectoire de restauration écologique sans toutefois avoir atteint l'objectif visé, c'est-à-dire le retour à l'état de référence, une garrigue jeune.

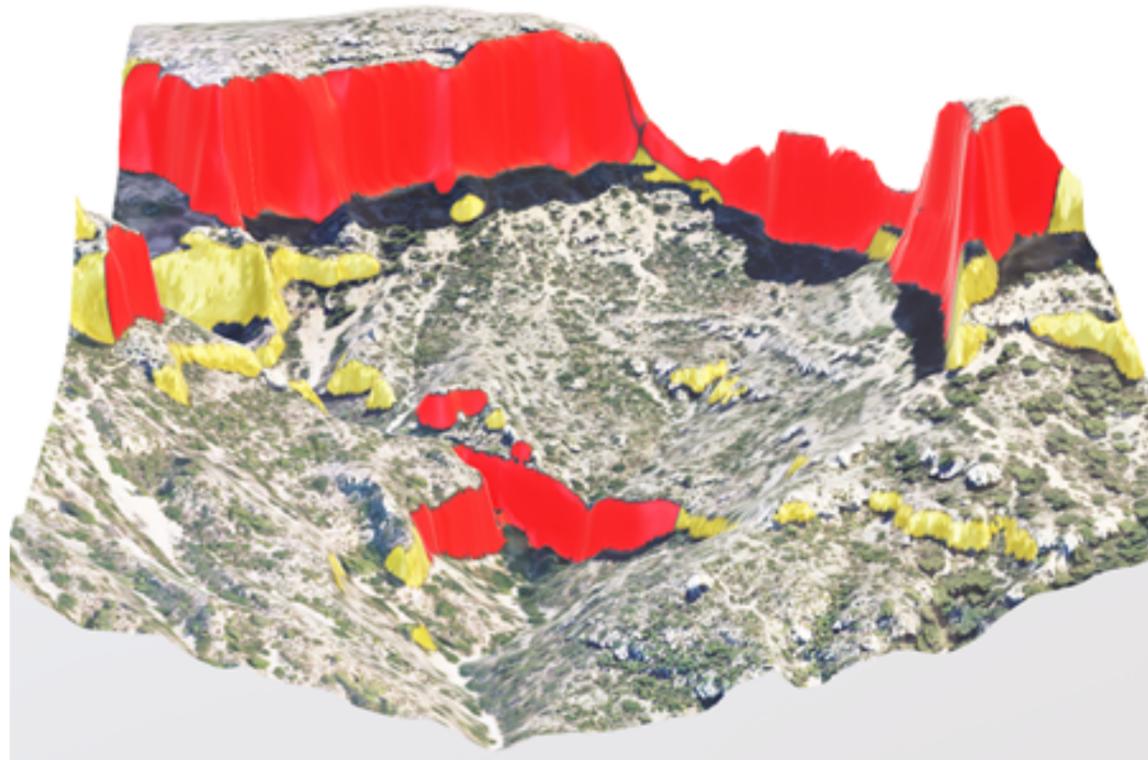
Cartographie 3D des falaises : méthode et application

Dans le cadre de l'accompagnement des démarches en lien avec les milieux de falaise, une modélisation a été développée pour cartographier en 3D les falaises (pour une hauteur de plus de 8 mètres) permettant à la fois d'ajuster la représentation spatiale des falaises et d'estimer les

emprises spatiales d'équipement des voies d'escalade dont la numérisation des 429 secteurs répertoriés dans les topoguides a été finalisée. Cet outil permet en travail préalable, de superposer les espaces potentiels d'emprise d'escalade avec les données naturalistes pour orienter les veilles de terrain puis d'identifier et prioriser les zones à fort enjeux de conservation.

La méthodologie a été présentée à la commission escalade en décembre 2019.

Rouge : falaises avec l'emprise potentielle des voies d'escalade
Jaune : falaises sans emprise de voies d'escalade



Synthèse bibliographique sur les études d'impacts potentiels de l'escalade sur les milieux naturels

Il a s'agit de faire une analyse bibliographique des études scientifiques récentes (à partir de 1995) avec comité de lecture portant sur les impacts potentiels (positif et négatifs) de l'escalade sur la biodiversité. Sur les 17 articles pertinents, 15 portent sur la végétation et les invertébrés et 2 articles portent sur les oiseaux. Les études sont réalisées dans des sites aux USA et Canada, Suisse et Allemagne. La démonstration causale entre la pratique de l'escalade

et les changements de la biodiversité rupestre est pour l'heure complexe du fait de biais méthodologiques souvent rapportés par les auteurs (hétérogénéités entre les sites de comparaison grimpe – non grimpe, pas de sites avec un état initial avant la pratique de l'escalade).

Evaluation du plan de gestion de l'archipel de Riou

Propriété du Conservatoire du littoral depuis 1992, l'archipel de Riou a été classé en Réserve Naturelle Nationale (RNN) en 2003.

Sa gestion est alors confiée au Conservatoire des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA). En 2013, le décret de création de la RNN de l'archipel de Riou est abrogé conformément au décret du 18 avril 2012 de création du Parc national des Calanques dont le cœur comprend désormais l'archipel de Riou. L'ensemble du dispositif de gestion est repris par l'Etablissement Public Parc national des Calanques et la mise en œuvre du plan de gestion 2011-2015 de l'archipel de Riou demeure un objectif opérationnel du Parc national (charte du Parc National des Calanques – Volume I). Le plan de gestion de l'archipel de Riou est arrivé à son terme en 2015, mais les actions ont été poursuivies afin de ne pas rompre la continuité des données. En 2019, l'évaluation de ce plan de gestion a été réalisée par le bureau d'étude Evinerude et constitue une étape indispensable et préalable à l'élaboration du nouveau plan de gestion de l'archipel de Riou qui sera lancée en 2020.

Cartographie de ce qui fait le patrimoine vivant d'exception sur le territoire

Dans le cadre de l'accompagnement des démarches stratégiques portées par l'établissement, une méthodologie a été développée pour élaborer une hiérarchisation de la valeur écologique des espaces en fonction notamment de leur patrimonialité et de leur intérêt local pour lesquelles l'établissement a une responsabilité particulière. Elle s'est basée sur la hiérarchisation à l'échelle du territoire du Parc de la patrimonialité de la flore (réalisée en 2018), des habitats (fiches N2000 et expertise pour les habitats hors directive), des oiseaux nicheurs (méthode DREAL Occitanie) et des chiroptères pour la faune. Les autres compartiments de la faune n'ont pas été traités pour le moment.

Analyse génétique spatio-temporelle des populations de Rat noir de l'archipel de Riou et du proche continent

L'archipel de Riou héberge une biodiversité riche dont certaines composantes, notamment des vertébrés (oiseaux, reptiles) sont menacées par la prédation du Rat noir,

mammifère introduit depuis longtemps. Le Parc national mène une réflexion écologique et éthique sur l'éradication de ce rongeur sur les îles dans le cadre d'un vaste projet d'écologie de la restauration. Préalablement, il est nécessaire de savoir s'il existe des flux naturels d'individus (par des travaux génétiques), soit entre le continent et les îles, soit entre des îles proches l'une de l'autre.

Cette étude génétique est réalisée par l'INRA de Rennes à partir d'un échantillon constitué de rats noirs capturés sur les îles Riou, Plane, Tiboulen de Maire et le continent. Les résultats seront rendus au premier trimestre 2020.



► Activités scientifiques marines définies et réalisées par les agents du parc

Suivi quinquennal corail rouge (t+5 ans)

Un état zéro de l'ichtyofaune (et espèces associées) et du corail rouge a été réalisé en 2013 (environ un an et demi après la création du Parc national), afin de constituer une référence de l'état initial des peuplements de poissons et de corail rouge, avant que la mise en place de l'interdiction de pêche, à l'intérieur des périmètres des ZNP, ne produise les effets positifs attendus (effet réserve). Ce dispositif s'articule autour de 3 volets : 1- le suivi par comptage visuel du peuplement de poissons, 2- le suivi par pêches scientifiques standardisées, 3- le suivi du corail rouge par photogrammétrie. Le dispositif permet d'analyser, dans la durée, l'efficacité des mesures de gestion prises au sein du Parc national et éventuellement de proposer des évolutions. Les premiers suivis initiés dès 2016 avec les comptages de poisson ont vocation à perdurer dans le temps, à une fréquence différente selon les catégories d'organismes et la méthode employée. Ils seront réalisés tous les 3 ans pour les comptages visuels de poissons et les pêches scientifiques standardisées, tous les 5 ans pour le corail, en association avec une veille annuelle sur des sites pilotes.

En 2018-2019, le suivi du corail rouge, réalisé par le groupement COMEX/Septentrion, s'est articulé autour de trois objectifs :

- Réaliser des opérations de surveillance approfondie des peuplements de corail rouge dans la zone des 0-50 m, par photogrammétrie, permettant de quantifier précisément l'évolution dans le temps des colonies (abondance, taille, croissance et état de conservation).

- Evaluer qualitativement l'évolution des peuplements profonds (50 m à 300 m de profondeur) et initier une approche quantitative au niveau de 4 sites dont 2 dans le canyon de la Cassidaigne (ROV associé au système optique Orus 3D de la COMEX).

- Former les agents du Parc, pendant 2 années, à la mise en oeuvre d'une «veille biologique» annuelle, permettant, dans un pas de temps court, de détecter et de qualifier d'éventuels phénomènes impactant pour l'espèce, tant d'origine anthropique que naturelle.

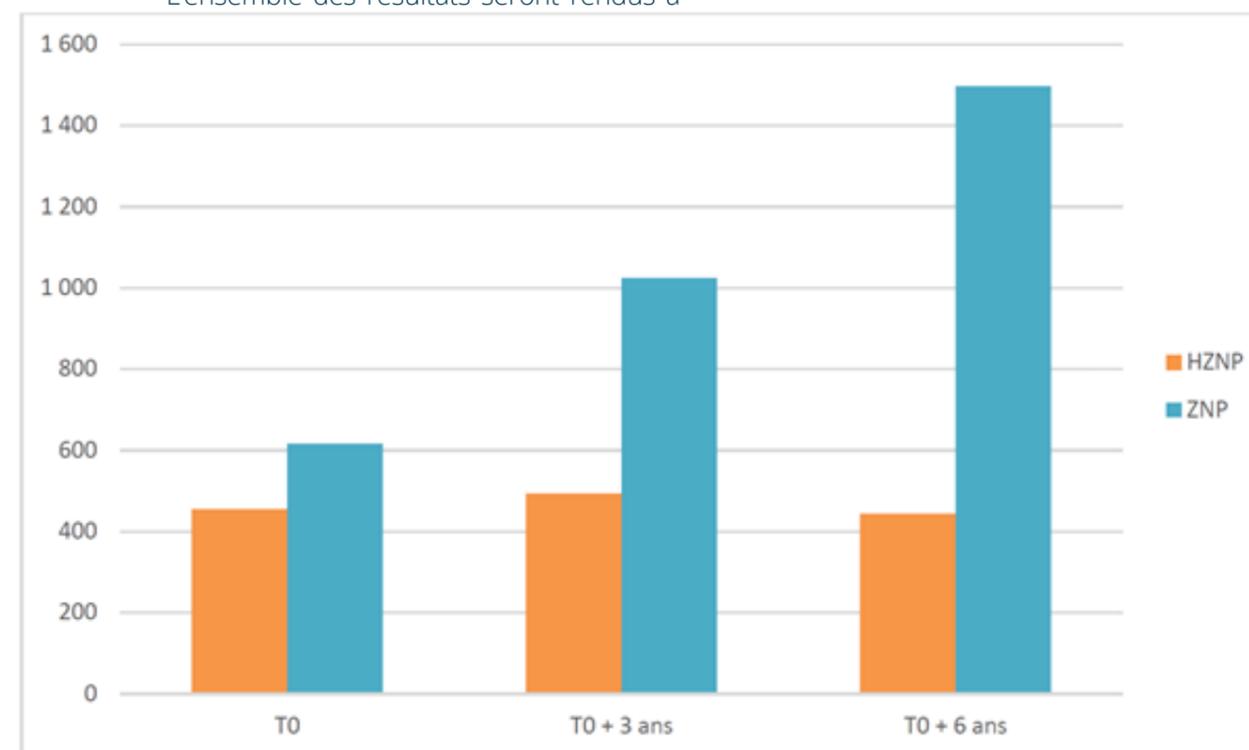
Le suivi en zone superficielle a confirmé d'une part la forte variabilité des populations observées (taille, diamètre, nombre de branches) liée aux conditions intrinsèques des sites et d'autre part mis évidence l'apparition d'une croissance significative plus élevée pour les populations situées en ZNP par rapport aux populations hors ZNP. Cette différence est toutefois indépendante du site de Castelvieuil (Hors ZNP), pour lequel un taux de croissance en hauteur négatif, lié à un épisode constaté de corailage, a été mis en évidence entre 2013 et 2018. Les prospections en ROV ont permis de caractériser au nord-ouest et au nord-est du Canyon de la Cassidaigne, entre 200 et 300 m, des populations de corail rouge de petite taille, à proximité de nombreuses colonies de corail blanc.

Suivi triennal poisson (T+6)

A l'automne 2019, les comptages de poissons ont été reconduits par le GIS Posidonie sur les mêmes stations d'étude (36 au total) et avec la même méthode qu'en 2013 et 2016.

L'analyse des données des deux premiers suivis (2013 et 2016) portant sur l'ichtyofaune (comptage poisson et pêche) mettait globalement en évidence des changements importants du peuplement de poissons par rapport à 2013, en particulier l'examen des espèces cibles de la pêche, montre que leur biomasse est en augmentation dans les ZNP et stable en dehors, ce qui était une preuve de la mise en place de l'effet réserve et donc d'une efficacité de la gestion mise en place.

Les premières analyses du suivi 2019 montrent que l'augmentation globale de l'abondance et de la biomasse de poissons se poursuit très nettement au sein du Parc national des Calanques. L'étude des espèces cibles de la pêche montre que leur biomasse a été multipliée par 2.5 en ZNP alors qu'elle reste stable hors ZNP, révélant l'efficacité de l'effet réserve de ces zones. L'ensemble des résultats seront rendus à



Biomasses cumulées (kg) selon le mode de gestion des poissons cibles de la pêche recensés dans le Parc national des Calanques à T0, T0+3 et T0+6 (ZNP : zones de non-prélèvement ; HZNP : hors ZNP).

► Les programmes scientifiques portés par la recherche

Etude du domaine vital de l'Aigle de Bonelli par suivi télémétrique

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de l'Aigle de Bonelli (2014-2023). Il est porté par le CEN PACA, en charge de la coordination régionale en PACA pour le PNA et dont Cécile Ponchon est responsable du programme national de baguage sous l'égide du CRBPO (Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux).

L'objectif est de connaître le domaine vital du couple d'Aigle de Bonelli du parc ainsi que ses déplacements au cours de l'ensemble de son cycle de vie (reproduction et hivernage). L'Aigle mâle a été équipé d'une balise de géolocalisation GPS/GSM en décembre 2016. La convention de partenariat est arrivée à son terme en décembre 2019. La définition du domaine vital de ce mâle par suivi télémétrique a permis de préciser la zone de référence Aigle de Bonelli consultable publiquement sur le site de la DREAL PACA. Le domaine vital de ce mâle, de près de 55 km², est l'un des plus restreint étudié en France - la moyenne française est de 113 km² pour les 26 individus suivis. Ce domaine vital de faible superficie est constitué de plus de 50% de milieux naturels méditerranéens, habitat de chasse de prédilection de cette espèce, et comporte plusieurs zones protégées réglementaires (arrêtés préfectoraux de biotope, Zone de Protection Spéciale et Parc national) - près de 56% du domaine vital est en zone de protection forte (cœur de Parc national) et 13% en zone d'adhésion du parc.

Préfiguration d'un observatoire de l'avifaune du Golfe du Lion en interaction avec les parcs éoliens offshore flottants (ORNIT-EOF)

La France a engagé un programme de développement de l'éolien offshore flot-

tant dans le cadre de sa politique de transition énergétique. En Méditerranée, dans le Golfe du Lion, 3 parcs pilotes seront opérationnels en 2021. Le projet ORNIT-EOF, porté par le Pôle Mer Méditerranée et d'une durée de 2 ans (2019-2020), se propose de travailler sur les interactions entre éoliennes offshore flottantes et avifaune, les connaissances sur les incidences potentielles de ces parcs sur l'avifaune de Méditerranée française (effet concentrateur, effet reposoir, effet barrière, etc.) étant encore lacunaires.

Un des axes de ce projet consiste à étudier l'écologie en mer des Puffins de Scopoli. Un suivi GPS et altimétriques des Puffins de Scopoli des îles de Marseille a été mis en œuvre par le CEFE-CNRS en 2019 et sera reconduit en 2020. Ces enregistrements des déplacements tridimensionnels permettront de réaliser une cartographie 3D des déplacements des Puffins de Scopoli dans leur domaine vital du Golfe du Lion.

Suivi de la contamination des oiseaux marins au titre de la Directive Cadre sur le milieu marin (DCSMM) - Etude-pilote

La DCSMM a pour objectif de maintenir un Bon Etat Ecologique des eaux marines. Les programmes DCSMM en cours suivent les contaminants dans les sédiments, les gastéropodes et les bivalves. Il existe un manque dans le suivi des niveaux trophiques élevés. L'objectif de ce programme, porté par le LIENSs (Littoral Environnement et Sociétés) de l'Université de La Rochelle, est de définir un indicateur de contamination des prédateurs supérieurs (oiseaux marins).

Du duvet tardif a été prélevé dans les terriers de Puffin de Scopoli des archipels de Riou et du Frioul afin d'évaluer la contamination chimique en Mercure et la qualité des milieux marins. Les résultats seront

rendus au premier trimestre 2020.

Diagnostic des risques croisés sur l'Escalette

Cette étude est réalisée dans le cadre d'une étude de terrain auquel ont participé des étudiants de master 2 ENVITERRE d'Aix-Marseille Université parcours Biologie, Ecologie et Evolution mention Ingénierie Ecologique finalité Ecotechnologies et Bioremédiation (ECOTECH) sous l'encadrement d'Isabelle Laffont-Schwob (LPED), Hélène Folzer (IMBE) et Pascale Prudent (LCE) avec la contribution d'Alma Heckenroth et de Lorène Tosini.

L'objectif de cette étude est de réaliser un diagnostic préliminaire de risques croisés sur le territoire littoral autour du site

de l'Escalette englobant plusieurs friches industrielles au sein du territoire du Parc national. Les risques envisagés sont de 3 types :

- Ceux liés au caractère d'invasivité des espèces végétales présentes sur le site. Les espèces étudiées sont *Atriplex halimus* et *Medicago arborea* : quels rôles jouent ces plantes dans la fixation de la pollution en ETMM ?

- Ceux liés à l'aléa incendie en fonction de l'inflammabilité des espèces végétales.

- Ceux liés au danger de la pollution héritée des activités industrielles passées (éléments traces métalliques et métalloïdes, ETMM).

► Les colloques scientifiques et les réunions de réseaux

Colloques où le Parc national est intervenu

• Conférence internationale LIFE Habitats Calanques « Introduction : quels enjeux sur le littoral méditerranéen ? » (26 sept 2019 à Marseille)

Cette présentation est partie du prisme de l'histoire des hommes et des milieux en Europe depuis la dernière glaciation il y a 20 000 ans éclairant ainsi les raisons du fort taux d'endémisme du bassin méditerranéen, puis du changement de rapport de l'homme et de la nature durant le néolithique générant des impacts des activités humaines de plus en plus significatifs sur le paysage, qui marquent les points chauds sur le littoral méditerranéen.

• Colloque REVER 10 « Restaurer ou reconquérir » a été organisé par l'association REVER, le Museum national d'Histoire natu-

relle, l'Unité mixte de services PatriNat et le Centre de ressources Génie écologique de l'Agence française pour la biodiversité (19 au 21 mars 2019 à Paris).

Le 19 mars Parc national en tant que gestionnaire a fait une présentation commune avec une chercheuse sur « Restauration écologique du littoral remarquable du Parc national des Calanques : allier stabilisation des sols contaminés et conservation de la biodiversité ».

http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/documents/biblio/190318-rever10_life_heckenroth_et_al_final.pdf

Colloques auquel le Parc national a participé

• 7ième Comité de Pilotage du Plan Inter-Régional d'Actions (PIRA) en faveur du Léopard ocellé - Le 19 février au Biodiversarium au jardin méditerranéen du Mas de la

Serre (Banyuls sur Mer)

Cette journée a permis de faire le bilan des actions menées en 2018 et de discuter de la préfiguration et de l'organisation des actions du nouveau Plan National d'Actions.

Réunion de réseaux

- Suite à la signature du Parc national de la charte du Réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne (RESE-DA-Flore) à sa création en 2018 et animé par le Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMED), le Parc national a participé aux deux comités de réseau à l'issue desquels des dynamiques se sont mises en place et se sont concrétisées par la rédaction de 3 documents 2 dans le cadre de stages « Enquête sur la connaissance nécessaires à la conservation des habitats naturels » et « mémoire bibliographique sur la hiérarchisation des enjeux de conservation des milieux naturels » et la rédaction d'un « Glossaire pour la conservation de la flore méditerranéenne ».

- Le Parc national a participé en septembre à la réunion de lancement du « Cahier biodiversité et changement climatique » piloté par le GREC PACA.
<http://www.grec-sud.fr/>

- Stratégie de lutte contre le Rat noir menaçant les oiseaux marins patrimoniaux des espaces insulaires de la région PACA (AFB – PIM Initiative)

Les espèces invasives sont un enjeu central des milieux insulaires. L'Initiative PIM a été chargée par l'AFB de rédiger une stratégie de lutte contre les espèces invasives impactant les espèces d'oiseaux marins patrimoniaux des îles et îlots de PACA. Cette stratégie vient s'inscrire dans les objectifs de la Directive Cadre Stratégique Milieu Marin. Les 23 et 24 janvier, un atelier sur la faisabilité de cette stratégie a eu lieu sur l'île de Porquerolles regroupant les agents du Parc national de Port Cros, du Parc national des Calanques, de l'AFB et de l'Initiative PIM.



Protéger et valoriser les patrimoines

▷ Police de l'environnement

▷ Cadre général d'exercice de la police de l'environnement

La police de l'environnement, exercée par les inspecteurs de l'environnement du Parc national des Calanques, consiste à prévenir, constater et sanctionner les usages abusifs des milieux naturels, causes d'atteintes environnementales, mais aussi sources de perturbations pour l'ensemble des usagers du territoire ou d'altération du « caractère » du parc. Son autorité judiciaire la met en situation de pouvoir mettre un terme à ces atteintes et d'en demander réparation.

Les inspecteurs de l'environnement cumulent des compétences en police administrative sous l'autorité du directeur du

Parc national et d'une police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République.

Une action de police administrative a pour objectif de vérifier qu'une activité donnée se déroulant en cœur de Parc national (travaux, survol, manifestation sportive...) respecte la réglementation du Parc national.

Une action de police judiciaire a pour objectif de constater une infraction à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs. C'est le tribunal qui définit les sanctions.

#FOCUS : la police de l'environnement, pilier de la protection du caractère du Parc national

La réglementation des travaux et activités est établie pour préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers et ne pas altérer le « caractère » du Parc national. Le « caractère » du cœur du parc est l'instrument de mesure qui sert à la pesée des activités humaines dans les cas « difficiles » pour lesquels les textes plus précis ne permettent pas de répondre catégoriquement. Le « caractère », davantage qu'un concept, a, en partie, la nature d'un instrument juridique d'ordre public. (Rappel Charte PNCAL Le caractère - p 13). Le caractère a par ailleurs pour effet de donner aux acteurs une vision commune du patrimoine, de l'histoire et du devenir du territoire et de renforcer ainsi la gouvernance autour du projet de territoire défini par la charte.

► La police administrative en 2018

Les demandes d'autorisations et les décisions individuelles

La réglementation du Parc national des Calanques soumet la tenue de certaines activités et travaux en cœur de Parc national à l'autorisation du directeur de l'établissement.

Toute personne souhaitant exercer ces activités ou réaliser ces travaux est tenue de déposer une demande d'autorisation préalable. Après instruction du dossier, les décisions individuelles, sont l'outil par lequel le directeur du Parc national autorise ou refuse la tenue desdites activités ou travaux.

Les décisions valant autorisations sont accompagnées de prescriptions techniques qui obligent le pétitionnaire à exercer son activité de façon à minimiser son impact sur le patrimoine naturel. Une fois l'autorisation délivrée, des actions de surveillance et contrôle sont menées par les inspecteurs de l'environnement afin de s'assurer du respect des prescriptions émises et de la réglementation du Parc national.

#FOCUS : les activités soumises au régime des demandes d'autorisation

Les activités soumises aux demandes d'autorisation en cœur de Parc national sont regroupées en 10 grandes catégories :

- les prises de vue
- les travaux
- les manifestations publiques
- les survols
- les prélèvements
- les introductions d'espèces
- exercice de l'activité de transports de passagers
- connaissance du patrimoine
- agriculture pastoralisme
- les tirs d'élimination

Occurrences du type de décisions individuelles

- Prises de vues : 106
- Travaux : 74
- Manifestations publiques : 69
- Survol : 65
- Prélèvements : 19
- Introduction d'espèces : 9
- Exercice de l'activité de transports de passagers : 4
- Connaissance du patrimoine : 3
- Agriculture pastoralisme : 3
- Tirs d'élimination : 1

347 décisions individuelles émises en 2019

30 décisions individuelles défavorables valant refus

Les contrôles administratifs

Les contrôles administratifs exercés par les agents du parc national des Calanques visent à vérifier la conformité des activités et travaux. Ces contrôles sont focalisés sur la thématique retenue dans le plan de contrôle de l'établissement, comme prévu dans notre stratégie «Police des Parcs nationaux». Les contrôles donnent lieu à des rapports de manquements administratifs, suivi d'une mise en demeure par le directeur de régulariser la situation administrative.

Les prescriptions émises par le parc national en tant qu'autorité administrative font évoluer positivement les pratiques des bénéficiaires d'autorisations. Des tournages et manifestations sportives éco responsables voient le jour, notamment pour les événements récurrents revenant chaque année sur le territoire.

Les actes réglementaires

Les actes réglementaires sont l'outil par lequel le directeur du Parc national peut encadrer, via l'adoption d'un arrêté, l'exercice d'une activité en cœur de Parc national au titre de l'intérêt général.

#FOCUS : liste des actes réglementaires 2019

- Arrêté mettant à jour la liste des apiculteurs du Parc national.
- Arrêté établissant la liste des chasseurs autorisés. La réglementation chasse a été reconduite dans ces grandes lignes pour la saison 2019-2020 avec deux évolutions majeures :
 - la définition d'un quota de prélèvement journalier pour les turdidés (grives et merle) dans le principe d'une chasse éthique fixé à 15 oiseaux par chasseur ;
 - la création d'une zone de non-chasse permanente sur le secteur de Legré-Mante.
- Arrêté établissant la liste des armateurs et des navires autorisés à exercer le transport de passagers, dans un contexte de renforcement de la réglementation
- Plusieurs arrêtés réglementant de manière temporaire et spatiale la pratique de l'escalade ont permis la prise de mesures conservatoires en faveur de la protection de l'avifaune des falaises. Prises en concertation avec les partenaires, ces mesures renouvelées sur 4 sites ont prouvé leur efficacité car la reproduction des espèces concernées a été un succès.

► La police judiciaire en 2019

Cadre général

Dans le cadre de leur mission de police judiciaire, les inspecteurs de l'environnement du Parc national des Calanques recherchent et constatent les infractions commises. Les contrôles portent sur tous les usages du territoire. Des priorités sont néanmoins fixées, en fonction des enjeux prioritaires du territoire.

Les missions de police judiciaire sont un levier indispensable pour une protection effective des Calanques. Si l'existence d'un noyau d'agents propres à l'établissement du Parc national est la garantie d'une police de l'environnement efficace, la collaboration avec les autres services exerçant des missions de police sur le territoire (Services de l'Etat, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Office Français de la Biodiversité, Office national des forêts, Polices municipales, Garde Côtes des Douanes) est également

stratégique, en ce qu'elle permet l'optimisation des moyens et des outils, ainsi que le partage des cultures d'établissements et des technicités entre les agents.

Les suites judiciaires

En 2019, 250 procédures judiciaires ont été rédigées pour 260 infractions pénales constatées par les Inspecteurs de l'Environnement du Parc national des Calanques.

Poursuites	Citation directe	5	10%	33%
	Comparution immédiate	2	4%	
	Ordonnance pénale	9	19%	
Alternatives aux poursuites	Composition pénale	18	38%	60.4%
	Rappel à la Loi	11	23%	
Classement sans suite	Recherches infructueuses	3	6%	6.3%

Les réponses pénales apportées par le Tribunal de Grande Instance de Marseille sur les procédures transmises par le parc national des calanques (contraventions de la 5ème classe et Délit)

- Citation directe et Comparution Immédiate = Poursuite avec audience du tribunal (amende pénale, peine emprisonnement, confiscation, remise en état, astreintes)
- Ordonnance Pénale = Poursuite sans audience sans accord du prévenu (amende pénale, confiscation, remise en état, ...)
- Composition Pénale = Alternative aux poursuites avec accord du prévenu (Stage, TIG, Amende pénale, Confiscation, ...)
- Rappel à loi = Alternative aux poursuites avec Convocation devant Délégué du Procureur
- Recherches infructueuses = l'enquête n'a pas permis d'identifier le ou les auteurs de l'infraction

#FOCUS : La demande de réparation du préjudice écologique dans le cadre du « procès braconnage »

L'audience qui doit marquer le dernier acte du procès concernant des faits de braconnage dans les eaux du Parc national des Calanques s'est tenue le 8 novembre 2019 au Tribunal de Grande Instance de Marseille. Le Parc national des Calanques qui s'est constitué partie civile demande la réparation des dommages causés à la nature et sollicite la somme de 450 303 euros. Il a sollicité la réparation intégrale des préjudices subis auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans cette filière, y compris les restaurateurs et écaillers reconnus coupables dans le cadre de procédures pénales alternatives. Les sommes qui seront obtenues par l'établissement public seront directement affectées à des actions de protection et de gestion visant à restaurer le milieu marin, et notamment les zones de non prélèvement dans le respect du principe de réparation en nature du préjudice écologique consacré par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité. Délibéré sera rendu le 6 mars 2020.

TÉMOIGNAGE



Franck LAGIER
Premier vice-procureur
Chef de section C1 -
Pôles spécialisés
Parquet de Marseille



Créé le 11 juillet 2012, le Groupe opérationnel des Calanques (GOC) est l'instance de coordination judiciaire des unités de contrôles et d'enquête opérant sur le périmètre du Parc national des Calanques. Organe de dialogue, il permet de manière semestrielle, au parquet, en lien étroit avec les autorités du parc, d'opérer un pilotage fin de la politique pénale sur ce territoire. Dressant le bilan des contrôles passés et définissant les actions coordonnées à venir après avoir établi des priorités, il accompagne également les évolutions réglementaires du parc afin de contribuer à la préservation de ce patrimoine unique.



► Programme LIFE Habitats Calanques

► Enjeux autour de la flore méditerranéenne

Le pourtour méditerranéen abrite 10% de la biodiversité végétale mondiale alors qu'il représente seulement 1,6% de la surface terrestre. Cette incroyable richesse fait de lui l'un des 36 «Hot spot» (points chauds) de biodiversité de la planète. En France, et notamment sur le littoral du territoire du Parc national des Calanques, ces espaces subissent de fortes pressions anthropiques qui conduisent à d'importants bouleversements tels que la diminution considérable des populations d'espèces rares et la dégradation des habitats naturels et des paysages.

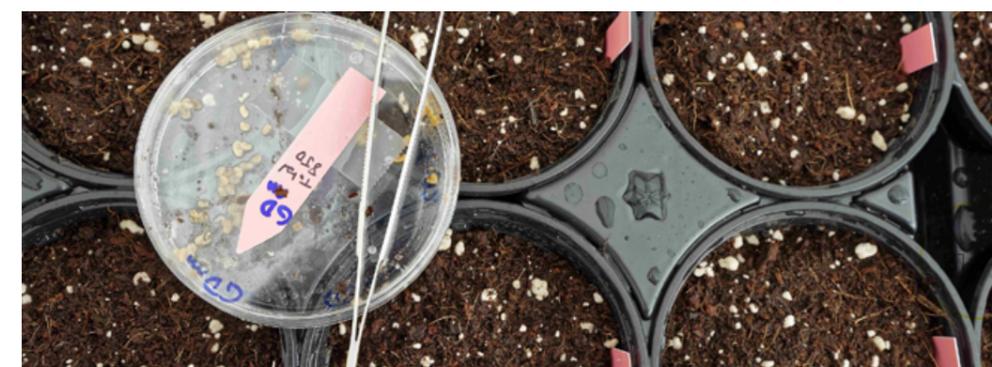
► Le programme LIFE Habitat Calanques

Face à ces enjeux, l'établissement du Parc national des Calanques en partenariat avec les acteurs du territoire et l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'éco-développement PACA (ARPE PACA) a porté auprès de la Commission Européenne un programme de restauration des habitats littoraux des Calanques. La Commission a décidé de soutenir cette démarche en initiant, en juillet 2017 et pour une durée de 5 ans, le programme LIFE Habitats Calanques.

Huit partenaires-bénéficiaires sont impliqués au premier chef dans la conduite de ce projet : l'ARPE PACA qui en est le coordinateur, le Parc national des Calanques comme territoire sur lequel sera conduit l'ensemble de l'action de gestion, la Ville de Marseille, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Aix-Marseille Université, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, le Conservatoire du littoral et le Naturoscope.

Le programme LIFE Habitats Calanques poursuit 5 objectifs :

1. Restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux dégradés par le stationnement et la déambulation des visiteurs en espaces naturels sensibles par la mise en place d'aménagements ponctuels de canalisation du public.
2. Restaurer des habitats littoraux perturbés par l'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes par des campagnes d'arrachage, et ponctuellement de replantation d'espèces locales communes
3. Renforcer les populations de 2 espèces protégées, endémiques et vulnérables : l'Astragale de Marseille et le Plantain à feuilles en alène par des plantations.
4. Informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral et ainsi faire évoluer les comportements.
5. Partager les connaissances et les expériences à l'échelle européenne avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques...



Renforcement des populations d'Astragale de Marseille : du tri des graines à la plantation



► Renforcement des populations d'Astragale de Marseille et reconnexion entre populations avec des plantules mycorhizées

Enjeux

L'Astragale de Marseille est une plante rare, menacée et donc protégée, des Calanques. Naturellement soumises à des conditions naturelles difficiles (vent, embruns salés, sécheresse), elle pâtit aujourd'hui des effets de la présence humaine. Le développement de l'urbanisation sur les littoraux méditerranéens a conduit à la disparition d'une très grande partie de son habitat. A cela s'ajoute depuis quelques décennies les pressions liées à la pollution, le piétinement et la concurrence avec les espèces végétales exotiques envahissantes.

Cela a conduit à une importante réduction de ces populations locales. Pour pallier à ce phénomène, de grandes campagnes de plantations de l'espèce ont été réalisées.

Plantation

Sur la base de l'expertise conjointe d'Aix-Marseille Université et des agents de la pépinière de la Ville de Marseille, 6 600 graines d'Astragale ont été plantées au printemps 2019. Les graines proviennent de fruits récoltés l'été précédent sur les sites de renforcement des populations d'Astragale. Afin d'augmenter leur chance de survie, les graines ont été mises en culture après une inoculation des bactéries symbiotiques du système racinaire s'associant naturellement avec l'espèce. Cette association améliore l'établissement et la croissance des plantules.

Après 8 mois passés en pépinière, les plants ont été introduits dans le milieu naturel.

Le choix des sites de renforcement s'est fait sur la base d'une étude réalisée par l'AMU afin d'identifier les sites où l'espèce est présente mais en déclin et où elle n'est plus présente mais où les conditions du milieu (pente, orientation, éloignement à la mer...) correspondent à l'optimum de développement de l'espèce. Ainsi, 4 sites de réintroduction (Sémaphore, Mounine, Batterie Marseilleveyre, Marseilleveyre) ont été identifiés en plus 7 sites de renforcement (Mont Rose, Saména, Calanque des Trous, Goudes, Maronaise, Cap Croisette, Marseilleveyre).

Au mois de novembre 2019, les agents d'Aix-Marseille Université, de la Ville de Marseille, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, du Conservatoire botanique national Méditerranéen, de l'ARPE-ARB et du Parc national ont plantés en 2 semaines 2919 plantules d'Astragales de Marseille.

Les plantules seront protégées sur les sites les plus fréquentés grâce à des mises en défens. Elles seront suivies tous les 3 mois en 2020 puis 2 fois par an jusqu'à leur floraison.

TÉMOIGNAGE

“

”

13000 graines récoltées

6600 graines mise à germer

2919 astragales plantées

► Restauration des continuités écologiques des habitats par la mise en place d'aménagements en espaces naturels et coupes en milieux fermés

La divagation du public (à pied, en véhicule...) constitue l'une des principales menaces qui pèsent sur les habitats naturels. Sur les sites les plus sensibles, des aménagements de sentiers sont conduits pour guider le public sur les sentiers et éviter le piétinement de la végétation et l'érosion de sols. Le projet est porté en partenariat par la Ville de Marseille, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le Parc national des Calanques pour le compte du Conservatoire du littoral.

L'année 2019 a été consacrée à la définition de solutions techniques d'aménagements des sentiers en collaboration avec des entreprises spécialisées et à l'obtention des autorisations pour conduire les travaux. Chaque zone de travaux a fait l'objet de cartographies. Les sites les plus complexes ont fait l'objet d'esquisses pour en appréhender l'insertion paysagère.

► Restauration de phrygane insulaire par le renforcement d'une espèce structurante : *Plantago subulata* (Renforcement et pépinière conservatoire)

Enjeux

Le Plantain à feuilles en alène est une plante rare et protégées des Calanques. Elle est assez répandue sur le littoral sud de Marseille mais est en revanche en déclin sur l'archipel du Frioul. Afin de pallier à ce phénomène et de pérenniser la population locale, le conservatoire botanique national méditerranéen et le Parc national se sont associés pour conduire des campagnes de replantation de l'espèce sur l'île de Ratonneau.

Une première campagne a été conduite en 2018. Elle a permis d'introduire près de 300 plantules de Plantain. Cette action a été renouvelée en 2019 avec la plantation de 291 individus.

Plantation

Pour la deuxième phase de plantation réalisée à l'automne 2019, les graines récoltées en juillet 2018 ont été mises dans des boîtes de Pétri. La première semaine, les boîtes sont relevées tous les jours pour noter les germinations et arroser les graines avec de l'eau distillée. Celle-ci

permet de standardiser les conditions de germination car la composition de l'eau du robinet sur l'île de Porquerolles, où elles sont cultivées, peut varier en fonction des saisons. Les semaines suivantes, un contrôle des germinations est effectué tous les deux jours après le lancement jusqu'à la germination complète de toutes les graines. Sur les 360 graines placées en germination, 340 ont effectivement germé et ont été sorties des étuves pour être installées dans les godets préparés. Les pots ont été placés dans une ombrière, entretenus et conservés dans les installations du CBNMed à Porquerolles jusqu'aux plantations pour favoriser leur croissance dans les meilleures conditions (températures, contrôle des intrants etc.). Sur les 340 plantules, seulement 291 ont été acheminés sur le Frioul pour être plantées, les plants restant n'étant pas assez robustes pour être transplantés.

Un premier suivi des plantations de 2019 a été réalisé en novembre 2019. Malgré les forts orages qui se sont abattus après la plantation et qui auraient pu déchausser des plants, le taux de survie observé est excellent.



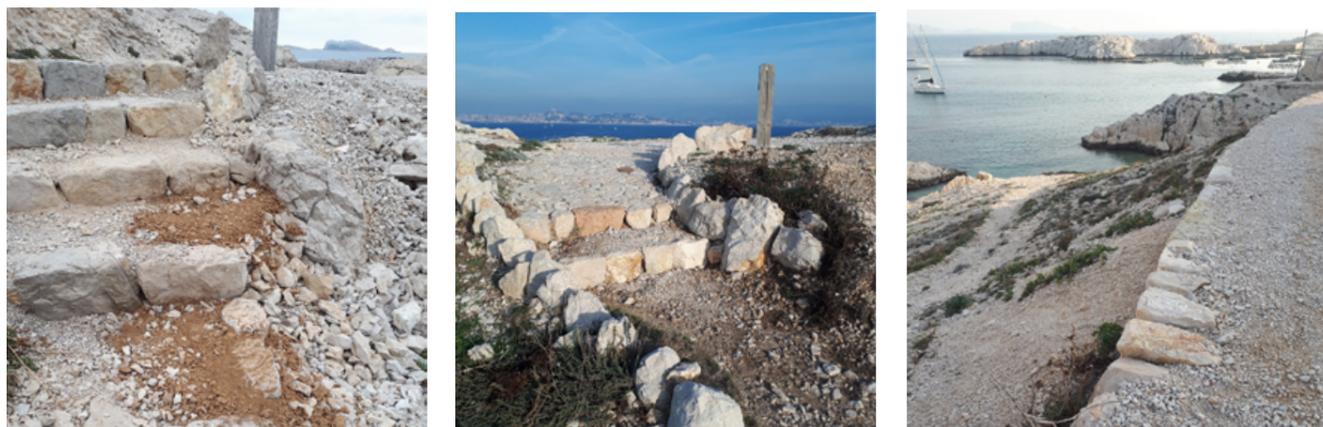
► Gestion des espaces naturels

► Les îles de Marseille

Partenariat Alpes de Lumière, Conservatoire du Littoral, Ville de Marseille

Le partenariat s'est poursuivi en 2019 entre l'association Alpes de Lumières, le Conservatoire du littoral, la Ville de Marseille et le Parc national des Calanques pour la mise en œuvre de chantiers de bénévoles sur le Frioul. Ces chantiers visent la restauration d'éléments de petit patrimoine utilisant généralement la technique de la pierre sèche. En 2019, le chantier s'est déroulé du 26 août au 14 septembre. Il a réuni une quinzaine de bénévoles dont des architectes en activité ou des étudiants en architecture. Les travaux ont consisté à stabiliser un talus de la calanque de Morgeret par la mise en œuvre d'un soutènement en pierres, et par l'aménagement de l'accès à la plage par un petit escalier. Ces travaux sont cofinancés par le Conservatoire (14 800 €) et la Ville (9 000 €).

Par ailleurs, l'association Alpes de Lumière a également été retenue comme prestataire par le Parc national dans le cadre d'un marché à bon de commande sur 2 ans (2019-2020) pour la mise en œuvre de petits travaux d'entretien sur les éléments de petit patrimoine bâti situés sur les terrains du Conservatoire du littoral du Frioul. Plusieurs sites ont ainsi été traités en 2019 pour près de 8 000 € (financement PnCal), comme l'accès à la descente de la plage de Saint-Estève et diverses interventions ponctuelles sur Pomègues (reprise à la calanque de Pusterlo, abords de la piste de Pomègues, etc.).



Exemples de petits travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la convention

Rédaction d'un contrat Natura2000 relatif aux plantes exotiques envahissantes

Les habitats littoraux et en particulier les végétations des falaises à Limonium figurent parmi les habitats les plus emblématiques du Parc national et abritent de nombreuses espèces protégées dont certaines endémiques. Présentant un recouvrement rarement élevé, ils peuvent monter sur l'île du Frioul jusqu'aux lignes de crête sur les zones les plus ventées et soumises aux embruns. Leur préservation passent aussi bien par

des mises en défens, des réaménagements de sentiers mais aussi par la limitation des espèces exotiques envahissantes. Sur le Frioul et plus précisément sur l'île de Ratonneau, la Luzerne arborescente est la plus problématique en termes de surface et d'étalement. D'autres espèces (Figuier de barbarie, Agave d'Amérique) sont également disséminées par endroit mais pourraient rapidement constituer des populations bien plus étendues.

Pour faire face à cette menace, un contrat Natura 2000 a été rédigé puis déposé fin juin auprès de la DDTM. Il prévoit l'arrachage manuel de plusieurs grosses tâches de Luzerne arborescente mais aussi de Figuier, d'Agave et de Luzerne disséminés sur la pointe de Banc et le Cap de Croix mais aussi sur les calanques de Ratonneau et de Saint-Estève. Ces travaux réalisés en complément du Life Habitats Calanques permettront de restaurer un secteur complet de l'île de Ratonneau qui serait quasi exempt d'espèces végétales invasives en dehors des franges urbaines pour lesquelles l'effort de restauration est beaucoup plus important. Le statut de ces terrains (propriété du Conservatoire du littoral) sous cogestion active du Parc national des Calanques (2 gardes du littoral à temps plein) permet par ailleurs d'entrevoir sereinement la veille active nécessaire suite aux travaux pour limiter tout redéveloppement de ces espèces depuis les fronts de colonisation urbains



► Massif des Calanques

Le Vallon de la Jarre

Enclave atypique et concentrant de nombreuses richesses écologiques, le vallon de la Jarre a été dégradé par la multiplication d'aménagements illégaux, notamment sa partie basse. Ceux-ci sont liés à l'aménagement de bosses, tremplins et circuits pour la pratique du saut à VTT. Les coups de pelles ainsi que le passage répété des vélos ont un effet destructeur pour le milieu naturel.

Afin de protéger le vallon de la Jarre, les agents du Parc national des Calanques ont contacté les représentants de la pratique du VTT pour sensibiliser les pratiquants à la richesse écologique du site, rappeler l'interdiction formelle de créer des aménagements et trouver ensemble des solutions pour stopper la création des aménagements illégaux.

Des chantiers de démolition des aménagements ont été réalisés par les agents du Parc national, en lien avec les services du Conseil départemental. Une surveillance accrue est mise en place afin de prévenir tout nouvel aménagement.



#FOCUS : Le Département au chevet de la plante la plus menacée du Parc national

Le Département des Bouches du Rhône a mis en défens une station exceptionnelle d'Epiare maritime (*Stachys maritima*) sur le site de la Jarre, espèce particulièrement rare et menacée du bassin méditerranéen.

Le Vallon de la Panouse

Le vallon de la Panouse est caractérisé par une mosaïque d'habitats combinant falaises, éboulis, garrigues, fond de vallon et bâti avec d'ancien four à chaux. Outre ses milieux rupestres, ce secteur présente un intérêt écologique atypique vis-à-vis des communautés d'invertébrés lié à la présence d'une friche nitrophile dans le fond de vallon (ancien chenil). Il est aussi attractif pour les passereaux nicheurs et potentiellement pour les chiroptères favorisés par cette mosaïque d'habitats. Ce site est également un site d'alimentation de l'aigle de Bonelli. En attendant de définir précisément le type de milieu visé pour le fond de vallon (friche plus oligotrophe ou non), un premier chantier de réouverture du fond de vallon ciblant principalement les poches de genêts d'Espagne et de sumac a été mené. Il s'agit d'une première étape avant de pouvoir constituer une unité herbacée d'un seul tenant de superficie un peu conséquente.



Le site du Vallon de la Panous après les travaux de réouverture

► Calanques En-Vau, Port-Pin, Port-Miou, Presqu'île

Divers travaux d'entretien courant ont été mis en œuvre par le Parc national sur le secteur Port-Miou/Port-Pin/En-Vau et Presqu'île de Cassis au moyen d'un marché à bon de commande attribué à l'ONF. Parmi les actions réalisées : la remise à niveau du dispositif de mise en défens de l'arrière-plage de Port-Pin, le remplacement de garde-corps sur le sentier du Petit Prince, l'amélioration de la CQ209 d'accès à Port-Pin suite aux intempéries ou encore l'enlèvement de pins tombés sur les sentiers.

Un dispositif provisoire de fermeture de « l'ancien GR » à Port-Miou a été mis en œuvre par les gardes avec l'installation d'une clôture de ganivelles, et l'affichage de l'arrêté municipal d'interdiction de passage de la Ville de Cassis, en raison de risques d'éboulement sur le passage.

Les calanques de Port-Pin et d'En-Vau ont bénéficié d'un dispositif estival renforcé pour le nettoyage des fonds de calanques, très fréquentés ; en appui des personnels du Parc national, l'ONF a donc été mandaté par le Parc national pour procéder à des passages réguliers sur ces deux sites, avec également le renfort ponctuel de scouts.

► Cap Canaille

Suite à l'acquisition des terrains municipaux de La Ciotat par le Conservatoire du littoral qui en a confié la gestion au Parc national, le Parc national a mis en œuvre diverses actions de gestion courante dans l'attente d'une vision globale de l'identification des orientations de gestion.

Ces actions, menées en régie ou au travers du marché conclu avec l'ONF, ont notamment concerné : la mise en place d'un dispositif d'entrave au passage de véhicules (belvédère de la route des Crêtes, Saint-Loup), le remplacement ou la réparation de barrières sur pistes (Saint-Loup, route des Crêtes, Fardeloup), le nettoyage de gros encombrants (Fardeloup), l'effacement d'un parcours sauvage de moto-cross (Fardeloup).

Par ailleurs, une réflexion a été engagée entre le Parc national et le Conservatoire du Littoral sur le devenir des villas Teychené et Speany présentes sur le secteur de Sainte-Frétoise. La contribution de l'architecte-conseil du Cdl doit permettre d'avancer sur des orientations.



Pose d'une barrière d'entrée et enlèvement de gros encombrants à Fardelouop



► Grottes

Les grottes offrent des conditions particulières pour les fougères, bryophytes et algues mais aussi pour des invertébrés exclusivement souterrains et des chauves-souris cavernicoles. Les sites accessibles au public sont soumis à des dégradations et des dérangements importants qui se répercutent principalement sur la fréquentation des chauves-souris. Ces dernières sont très sensibles au dérangement surtout en période d'hibernation. La fréquentation des grottes peut provoquer des nuisances sonores, un réchauffement de l'air (éclairages, chaleur corporelle), la présence de fumées (camping gaz, feux sauvages en entrée de cavité). Les conséquences de ce dérangement peut aller de la désertion du site par la colonie jusqu'à la mort d'individus (levée d'hibernation).

Parmi ces espèces de chauves-souris, le Minioptère de Schreibers (un des plus rares d'Europe, en régression constante) est l'espèce phare des cavités. Ses populations ne sont plus connues que sur deux

grottes sur l'ensemble du Parc national des Calanques. De ce fait, la fermeture des grottes hébergeant des chauves-souris et de leurs accès figure comme enjeu prioritaire au document d'objectifs du site Natura 2000 du massif des Calanques. Malheureusement les données sur lesquelles s'appuie ce document sont souvent anciennes et ne tiennent pas compte de l'évolution du contexte local.

Des suivis ont donc été engagés en 2019 (enregistreur de chauves-souris, inventaires des invertébrés cavernicoles...) mais aussi une étude de fréquentation. Une convention de partenariat avec la Fédération de spéléo... Dans l'immédiat et sans attendre les suites de ces investigations, la prise d'une mesure conservatoire par le Directeur du Parc national des Calanques interdisant l'accès aux deux grottes hébergeant encore le Minioptère de Schreibers est actée. Elle constitue une des étapes de la protection des grottes.



Le Minioptère de Schreibers dont les populations sont en régression constante

► Etudes d'aménagement et de restauration de sites

Le Département des Bouches du Rhône a initié une étude de requalification paysagère et de réduction des accès en véhicule sur l'entrée de la Barasse, cette étude sera finalisée en 2020 pour une mise en œuvre à la suite

Le département a également lancé une étude de mise en protection de la population de chauve-souris de la grotte Rolland, population reconnue d'importance

La ville de Marseille a lancé une étude de requalification des accès pédestre et de leurs abords de Luminy à l'entrée de Sugiton ainsi que du belvédère de Sugiton, l'étude sera finalisée en 2020 pour une mise en œuvre à la suite.

L'Office national des Forêts a réalisé une étude d'intégration paysagère et environnementale des travaux de débroussaillage légal de la route Gaston Rebuffat, les



► Restauration du patrimoine bâti

► Réhabilitation du Sémaphore de Callelongue

Le sémaphore de Callelongue se profile à la pointe de Callelongue, surplombant la calanque du même nom, le littoral des Calanques et les îles Maire et l'archipel de Riou. Édifié autour de 1860, il va être géré par la marine, puis inoccupé et abandonné il sera finalement déclassé en 1997 et laissé à l'abandon. Il constitue un bâtiment emblématique tant par sa localisation (proximité du GR), que par son appropriation locale. Depuis le 1er janvier 2016, le site a été mis à disposition du Parc national par l'Etat qui en assure la gestion.

Au terme de 4 années de travaux, le chantier de restauration du sémaphore a été terminé en 2019 avec la dernière et ultime

phase ayant permis : la reprise de la toiture, la réalisation des enduits extérieurs et intérieurs, la réalisation des murets de parement des gradins, l'installation du mat supportant les antennes de téléphonie mobile, les dernières démolitions et nettoyages.

Le sémaphore a ainsi retrouvé sa silhouette d'antan et offre un magnifique belvédère sur la mer et l'archipel de Riou.

Un panneau d'information pédagogique permet au public de redécouvrir l'histoire du lieu et des dispositifs de surveillance de la mer.

Coût total de l'opération

549 615 €

138 m³

de gravats évacués

Hauteur du mat

12 mètres



Vues avant / après travaux de l'intérieur du Sémaphore de Callelongue

► Restauration des trémies de la Pointe Cacao

Contexte

C'est en 1720 que commence l'exploitation de la pierre de Cassis à la pointe Cacao, aujourd'hui propriété du Conservatoire du littoral, gérée par le Parc national des Calanques en partenariat avec la ville de Cassis. Au milieu du 19e siècle sont construits deux bâtiments portant trois trémies qui servaient à charger les bateaux transportant les matériaux de construction. Ces ouvrages, encore méconnus du point de vue historique et fonctionnel, sont tout à fait remarquables du point de vue patrimonial.

Le 1er lot de trémies a été restauré entre 2016 et 2019 par l'association Alpes de Lumière, spécialisée dans les ouvrages en pierre sèche et la restauration de patrimoine bâti, mandatée par le Conservatoire du littoral; l'opération a été entièrement financée par le mécénat de l'architecte Rudy Ricciotti, voisin du site et amoureux des trémies, et réalisée en accord avec la DREAL et l'Architecte des Bâtiments de France

En parallèle, un suivi scientifique a été mis en place avec Agir Ecologique pour apporter des préconisations dans la réalisation des travaux et évaluer leur impact sur les deux populations de geckos présentes dans les trémies (Tarente de Maurétanie et Hémidactyle verruqueux).

Il a été décidé de poursuivre l'opération par la restauration dès 2020 du second lot de trémies, sous maîtrise d'ouvrage du Parc national des Calanques.

Avancée 2019

La restauration du 1er lot s'est achevée au printemps 2019. L'évaluation d'Agir Ecologique après travaux, transmise en juin 2019, a mis en évidence un impact très favorable des travaux sur la population d'Hémidactyle verruqueux. Dans l'attente d'une opération d'ensemble, des travaux d'urgence ont été opérés sur deux arches présentant des fragilités. Une convention de mécénat a été signée entre Rudy Ricciotti et le Parc national pour la prise en charge de l'opération.



Réduire les risques

► Protection contre le risque incendie

► Mise en oeuvre du plan de massif

Un plan pour limiter le risque Le Plan de massif des Calanques validé en 2017 recense l'ensemble des actions nécessaires à la protection du massif contre les incendies pour les 10 prochaines années. Son application doit permettre non seulement de limiter le risque d'incendie mais aussi d'améliorer les conditions d'intervention et de sécurité face aux feux. Il comprend pour ce faire un phasage et une priorisation des actions, parmi lesquelles l'implantation d'une vigie sur le Mont Carpiagne figure en tête de liste. Cette dernière répond à un déficit de couverture du massif par le réseau de vigie actuel qui ne permet pas la détection précoce de certains feux.

Le Parc national conserve un haut niveau d'engagement dans la mise en oeuvre du Plan de massif pour tout à la fois améliorer sa protection vis-à-vis du risque incendie de forêt, et assurer la meilleure intégration des enjeux écologiques et paysagers dans les projets d'aménagement. Fin 2018, la maîtrise d'ouvrage du Plan de massif par la Métropole Aix-Marseille Provence a permis d'initier les projets identifiés comme prioritaires

Bilan 2019

Seconde année du dispositif expérimental de la vigie Carpiagne. En l'absence d'un marché d'études naturalistes et paysagères de la Métropole, seuls les projets ou partie de projet ne nécessitant pas d'investigations spécifiques pour limiter leur impacts ont été réalisés ou amorcés en 2019. Il s'agit sans exhaustivité de la piste de liaison Pastré, d'une partie de la coupe Nord de Luminy, de la réfection de la CQ 111 depuis Port-Miou, des abords de la CQ 207 de la maison forestière de la Gardiole à la calanque d'En-Vau. Les projets déjà initiés et sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Marseille et du CD 13 (qui finalement garde la compétence DFCI sur ses propriétés) ont également été finalisés (citernes du plateau des Marnes, de Parangon et du parking de Morgiou). Les services du Parc national ont accompagné l'ensemble de ces projets, en particulier sur les volets écologiques et paysagers.

Toujours dans cette posture d'accompagnement, et à titre exceptionnel, le Parc national a conduit une étude écologique pour assurer la prise en compte des enjeux floristiques dans la réalisation des obligations légales de débroussaillage de la route des crêtes (sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental) : réalisation d'un inventaire, marquage des espèces à enjeu, formation de l'entreprise...

15 départs de feu en 2019 et moins de 2 hectares brûlés.

▷ Surveillance et limitation
des apports polluants en
mer

▶ **Suivi du dossier Altéo**

Déployer le caractère du Parc national au cœur des plans d'aménagement

▷ Élaboration d'outils centrés sur le paysage

► Réalisation d'un Plan de paysage sous-marin

Contexte

Le Parc national des Calanques est lauréat de l'appel à projet Plan de paysage 2017 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour la réalisation du plan de paysage sous-marin.

Les paysages sous-marins sont marqués par une très grande diversité : canyons sous-marins du Planier et de la Cassidaigne, grottes sous-marines, tombants marins, herbiers de posidonie... Cette diversité de paysages permet une biodiversité extrêmement riche et attire une forte activité de plongée sous-marine (125 000 plongées en 2009 sur les 100 sites de plongée de la ville de Marseille).

Le plan de paysage sous-marin s'est donné comme objectif de rendre accessible et perceptible ce qui se cache sous la surface des espaces marins du Parc national, pour une meilleure appropriation et une meilleure compréhension des enjeux de préservation à l'échelle de la métropole marseillaise.

Avancées 2019

Dans la continuité des travaux engagés en 2018, l'état des lieux des paysages sous-marins a pu être consolidé. Le territoire sous-marin a été décomposé en 11 unités paysagères distinctes dont les caractéristiques fortes et les dynamiques à l'œuvre ont été décrites.

Des échanges avec un groupe d'experts réunis en juillet 2019, les services de l'État, des membres du Conseil scientifique ont permis d'établir les enjeux et le plan d'action du plan de paysage. Un important travail iconographique a été conduit pour être en capacité de donner à voir la diversité des paysages sous-marins : collecte de photographie, représentation des unités paysagères aux différentes échelles. Le plan de paysage pourra ainsi être soumis à la validation d'un ultime comité de pilotage puis du Conseil d'administration en février 2020. Il a vocation à devenir, à l'instar du plan de paysage terrestre, un document de référence pour les acteurs intervenant en mer.

TÉMOIGNAGE

54

“

”

► Mise en valeur des franges ville-nature

Malgré tous les outils de protection, le territoire du Parc national a souffert de nombreux aménagements publics et privés, sauvages ou réguliers, réalisés depuis des années et encore jusqu'à ce jour. Ils font aujourd'hui « partie » du paysage mais un certain nombre d'entre eux constituent des points noirs paysagers. Ils peuvent être définis comme tels car ils ressortent du paysage, ne semblent pas à leur place, sont disproportionnés ou inadaptés, et ont tendance à le banaliser ou l'enlaidir. Le plan de paysage du Parc national des Calanques, validé en 2016, s'articule autour de trois grandes ambitions, au rang desquels figure le désaménagement du cœur de Parc national. Cette ambition vise à « réduire les impacts des aménagements superflus passés et futurs, terrestres et marins » et comprend notamment l'enlèvement de nuisances visuelles telles que des tags ou des dépôts sauvages.

Avancement 2019

Le Parc national des Calanques a réalisé en 2018 un inventaire des dépôts anciens et aménagements obsolètes sans usage, répondant à la définition de points noirs paysagers: dépôts sauvages, divers ouvrages dégradés et sans fonction, signalétique, tags, qui peuvent être nombreux sur certaines zones du Parc. Ont été ciblés en particulier : les zones les plus fré-

quentées du Parc national, les terrains du Conservatoire du littoral, dont le Parc est co-gestionnaire. La DREAL PACA apporte une subvention de 20 000 € au projet sur une base subventionnable de 45 000 €. Suite à la réalisation de cet inventaire, le Parc national a fait procéder à des tests d'enlèvement de tags utilisant diverses techniques (hydrogommage, cryogénie et enduit à la chaux); ces essais ont été réalisés par 2 entreprises spécialisées sur le site de Sugiton, en lien avec la Ville de Marseille, et ce sur divers supports: rocher naturel, mur en béton, banc en bois. Un plan d'action sera ensuite élaboré avec la Ville de Marseille et le CD13 pour programmer en 2020 une campagne d'enlèvement sur les propriétés publiques respectives de la Ville, du Département et du Conservatoire du littoral.

Une opération d'envergure a été menée au pied des falaises Soubeyranes avec l'enlèvement de très nombreux déchets métalliques issus de carcasses de voitures disloquées. Les travaux ont été confiés à l'entreprise HELITEC qui a ainsi évacué par hélicoptère 40 big-bags sur 2 sites distincts. L'un de ces sites se trouvant au pied de la voie d'escalade «Ouvreur de bouse», les bénévoles du CAF ont contribué au conditionnement de plusieurs big-bags. Les déchets ont ensuite été évacués vers une décharge agréée par le prestataire.

55

#FOCUS : Un ambitieux programme de requalification des espaces publics du Frioul approuvé par la Ville de Marseille

A la suite de l'approche paysagère conduite par le Conservatoire du littoral en lien avec le Parc national des Calanques sur les espaces publics du Frioul compris entre le port et la villa marine, la ville de Marseille a approuvé par délibération du 17 juin 2019 un programme ambitieux de requalification à hauteur de 6.9 millions d'euros. Ce projet important permettra de reconquérir les espaces publics délaissés, renaturer le site et améliorer l'accueil des publics. sera rendu le 6 mars 2020.



La nature à partager

Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil

- ▷ Suivi de la fréquentation et prospective p.61
- ▷ Régulation et gestion des publics p.63

Améliorer les conditions d'accès au Parc national

- ▷ Réalisation d'un schéma d'accès p.69

Organiser les activités de loisirs

- ▷ Schéma d'organisation des sports et des loisirs de nature p.73
- ▷ Schéma global de mouillage p.75
- ▷ Manifestations sportives p.76

Créer de nouvelles opportunités de vivre le lien aux Calanques

- ▷ A l'École des Calanques p.79
- ▷ Aires marines éducatives p.80
- ▷ Edu' calanques 2018-2020 p.83
- ▷ Exposition sur les canyons p.84
- ▷ Webdocumentaire « archéologie d'une marge » p.85



Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil

► Suivi de la fréquentation et prospective

► Etude quantitative et qualitative pour connaître la fréquentation du Parc national

Bilan

Au vu des enjeux stratégiques du Parc national en matière d'accueil du public et de préservation des milieux et espèces sensibles, il est nécessaire de connaître les volumes et les modalités de fréquentation du territoire. Cette connaissance passe par la conduite en parallèle via des technologies dématérialisées d'une étude quantitative (menée de 2016 à 2018 via le protocole Flux Vision Tourisme développé par Orange) et d'une étude qualitative menée en 2018 (via un sondage en ligne et des enquêtes de terrain pilotés par le cabinet spécialisé Altimax). Ce double travail a été mené avec l'appui étroit (technique et financier) de Provence Tourisme.

Avancement

Nouveautés 2019 : Les études non pas été reconduites et le projet est entré dans une phase d'exploitation et de diffusion des données relatives à la fréquentation du parc national récoltées. Il se concrétisera en 2020 par la production d'outil de restitution à l'usage des partenaires du Parc national et du grand public.

En ce qui concerne le traitement des données, diverses évolutions ont eu lieu durant l'année : Amélioration de la précision des mesures, meilleure définition des catégories de visiteurs notamment permettant de mieux définir la fréquentation sur les différentes zones identifiées.

► Etude de fréquentation en mer dans le cadre du schéma de mouillage 2019

Contexte

Le Parc national des Calanques a pour principales missions de concilier la préservation durable des patrimoines naturel, paysager et culturel du territoire avec les activités liées notamment à la proximité de la deuxième ville de France. Pour protéger le territoire, accueillir, informer et sensibiliser le public ou lutter contre les pollutions à terre et en mer, la bonne prise en compte du contexte métropolitain est essentielle.

Dans la perspective de réaliser un suivi de la fréquentation de son territoire marin, en vue de la mise en place d'équipements dans le cadre du schéma global d'organisation des mouillages, le Parc national des Calanques a passé un marché avec la société Air Attack Technologies pour rendre plus opérant et plus robuste le protocole déployé dans le cadre du programme medobs.

Cette étude a permis au Parc national des Calanques de préciser le dimensionnement des futures installations prévues dans le cadre du schéma global d'organisation des mouillages et de mesurer les

éventuels effets reports induits, aussi bien en inter qu'en intra-site et de disposer d'une évaluation amont (état zéro) du niveau de fréquentation global de son territoire marin et de ses alentours immédiats. Cela permettra également d'acquiescer des données annuelles, précises sur les zones qui feront l'objet d'un aménagement dans le cadre du schéma global d'organisation des mouillages.

Avancement 2019

En 2019 une vingtaine de survols aériens, sur le créneau 11h-14h, d'une zone allant de la côte bleue à Bandol ont été effectués par la société titulaire du marché. Les premiers résultats seront analysés au cours de l'année 2020. Ces survols vont permettre de définir plus précisément le niveau d'équipement nécessaires pour accueillir la fréquentation dans les fonds de calanques telles que Sormiou ou Morgiou tout en garantissant la préservation des herbiers de posidonies présents sur ces zones. Les rapports préliminaires transmis après chaque mission permettent également de pointer les comportements anormaux détectés dans le Parc national par les opérateurs lors de leur mission.

#FOCUS : LES INDICATEURS DE L'ETUDE

- La localisation et la qualification des zones de mouillage par secteur.
- La zone d'emprise effective des mouillages est reproduite, géo-référencée et associée à l'estimation du nombre de navires, de leur répartition par classe et du type de navires (voile/moteur) ;
- Les usages nautiques. Pointage et quantification des sports de pagaie (kayak, canoë, aviron, paddle etc.)
- Comptage des navires au mouillage dans les zones prédéfinies par le Parc national des Calanques selon trois classes de taille (longueur hors tout) : <10 m / 10 -20 m / > 20 m ;
- Pointage des méga-yachts (> 80 m de longueur) au mouillage, ainsi que des navires de transport de passagers au mouillage ;
- Pointage des navires en action de pêche et des filets,
- Pointage d'autres événements divers : identification, localisation, qualification des éventuelles pollutions observées (huiles, macrodéchets, eaux sales, hydrocarbures), des cétacés, des usages illégaux.

► Régulation et gestion de l'accueil des publics

► Evolution de la réglementation des transports de passagers en coeur de Parc

Contexte

La co-existence, sur des prestations équivalentes (mettre à la disposition d'un client un navire et un équipage à titre onéreux), d'un secteur officiel et d'un secteur extra-légal fragilisait, aujourd'hui, considérablement le système de régulation posé par le décret de création du Parc national des Calanques. L'objectif délibérément porté par le décret, de réguler la fréquentation issue du transport de passagers et d'en maîtriser les impacts sur les milieux marins de l'aire protégée, s'en trouvait considérablement amoindri.

Afin de reconstruire une régulation efficace de l'offre de transport de passagers en coeur de Parc national, répondant aux objectifs visés, l'établissement a proposé de réaffirmer la réglementation spéciale du Parc national régissant l'activité de transport de passagers pour la visite des Calanques.

Afin d'être facilement identifiables sur le plan d'eau et à quai, les navires autorisés à effectuer une activité de transport de

passagers pour la visite des Calanques ont maintenant l'obligation d'arborer les signes de reconnaissance (pavillon et autocollants orange) mis à leur disposition par le Parc national.

Avancement

Depuis la saison estivale 2019, une nouvelle signalétique pour réaffirmer les règles du Parc national en terme de régulation des activités de découverte par voie maritime du Parc national des Calanques est affiché sur les navires opérants dans les eaux du parc national. Le pavillon et les autocollants oranges ont été distribués aux armateurs qui ont équipé leur flotte.

Le fait de s'attacher à la réalité de l'activité et non plus seulement au statut du navire permet d'avoir une réelle action pour la préservation du milieu et la régulation de cette activité en ramenant l'ensemble des acteurs économiques sur le même pied d'égalité et en orientant la croissance du secteur uniquement sur des navires penser et développer dans le cadre d'un développement durable.



58

navires en activité en 2019 représentant 33 sociétés

► Gestion des sentiers

Contexte

Les visiteurs du Parc national, des simples touristes promeneurs aux randonneurs aguerris, en passant par les sportifs spécialisés, utilisent le large réseau de sentiers existant sur le territoire des Calanques. Les sentiers balisés les plus fréquentés sont soumis à de fortes pressions de dégradations et nécessitent un entretien régulier, d'autant plus lorsqu'ils traversent des milieux sensibles. Sur certaines portions, des travaux lourds doivent être engagés afin de consolider l'assise du sentier et limiter la dispersion des publics dans l'espace naturel.

Avancement 2019

Comme en 2018, le comité «sentier» réunissant les propriétaires/gestionnaires, et

acteurs intervenant dans la gestion des sentiers, a permis de faire le point sur les points noirs, le bilan des interventions réalisées, établir et partager les programmations des interventions sur les sentiers en 2020.

En complément des travaux prévus dans le cadre du programme LIFE sur la calanque de Sugiton, la ville de Marseille a engagé des études permettant d'aménager le sentier d'accès au belvédère de Sugiton, ainsi que la jonction vers la calanque.

L'ONF a réalisé des travaux en forêt domaniale sur le cirque des Pételins visant à canaliser le public et éviter sa divagation dans les pierriers et ainsi protéger la saline de Provence qui affectionne ce type de milieux. Projet accompagné financièrement par le Parc national

► Accès pédestre à la Calanque d'En Vau

Contexte

La calanque d'En-Vau est un des sites emblématiques du Parc national des Calanques; elle attire un très grand nombre de visiteurs tout au long de l'année. Elle est accessible à pied par plusieurs sentiers dont le GR depuis les calanques de Port-Miou et Port-Pin. Cet itinéraire, le plus court depuis un lieu de stationnement, est également le plus fréquenté, jusqu'à 3000 personnes par jour. Il est aujourd'hui victime de son succès et présente une portion très dégradée, potentiellement dangereuse pour le public, et très impactante en terme de paysage: la descente du Portalet.

Aussi, le Parc national, en partenariat avec le Conservatoire du littoral et l'ONF, propriétaires des terrains concernés, étudie la possibilité d'offrir un itinéraire plus adapté à l'importance des flux qui l'empruntent et mieux intégré dans le paysage. Plusieurs scénarios ont été étudiés par les agents du Parc, empruntant différents itinéraires.

Avancement 2019

Le Conservatoire du littoral a pris en charge une étude technique visant à étudier les différents scénarios mis en évidence par le Parc national et à proposer la solution la mieux adaptée au vu des contraintes de paysage et de coût.

La mission a été confiée à Gilles Martinod et doit aboutir au printemps 2020 sur le choix d'un scénario.

La question de la maîtrise d'ouvrage et du financement des travaux sera alors étudiée.

► Entretien et pose de la signalétique

Contexte

Le Parc national des Calanques est un territoire pratiqué de longue date par une multitude d'usagers et géré par une mosaïque complexe d'acteurs. La bonne visibilité du Parc national sur le terrain est un enjeu majeur, tant pour faciliter le respect de la nouvelle réglementation applicable dans le coeur de Parc national que pour la prise de conscience collective d'être dans un territoire d'exception. La signalétique est un des leviers importants permettant cette matérialisation du Parc sur le terrain. La signalétique doit également permettre de prendre en charge et d'accompagner les visiteurs depuis les portes d'entrée vers les sites les plus fréquentés.

Signalétique directionnelle

Dans la foulée des travaux initiés en 2018, 4 axes de randonnée majeurs du Parc national ont été équipés en signalétique directionnelle.

La Gineste - En Vau : 11 panneaux posés. Cet équipement était devenu essentiel, afin de contribuer au bon déroulement de la fermeture définitive de la route menant au Col de la Gardiole.

Port-Miou - En Vau (via le Portalet) : 9 panneaux posés.

Une attention particulière a été portée au niveau du Portalet, qui a fait l'objet d'un

équipement conséquent (4 panneaux directionnels sur ce carrefour stratégique). En effet ce lieu est un véritable point de fixation, où chaque été les visiteurs du Parc peinent à s'orienter, ce qui entraîne des problèmes parallèles (piétinement, érosion, création de sentes parallèles dangereuses etc.).

Luminy - Sugiton : 7 panneaux posés. Cet équipement était nécessaire pour assoir la vocation de cet axe, considéré comme entrée majeure du Parc national. Ces panneaux directionnels offrent aussi un bon complément aux panneaux triptyques (panneau d'accueil, pédagogique, géographique), au départ de la piste.

Callelongue - Marseilleveyre : 2 panneaux posés (3 restant à poser).

Les choix d'implantation et la conception de ces panneaux directionnels a été fait en lien / collaboration avec les acteurs concernés : Propriétaires / gestionnaires (ONF, Ville de Marseille), associatif (Excursionnistes), services de l'État (DREAL) etc.

Panneaux d'accueil en situation isolée et triptyques

En 2018 ont été initiés les travaux de refonte des nouveaux panneaux d'accueil en situation isolée. En effet, les panneaux en place n'étaient pas satisfaisants au vu des enjeux spécifiques à ce Parc national, ceux-ci délivraient un message trop institutionnel, et pas assez pratiques. La refonte des panneaux d'accueil a permis de reprendre quelques éléments essentiels :

- Cartographie pratique, zoomée sur la zone d'implantation du panneau, avec affichage des sentiers (couleurs) environnants.

- Message de Bienvenue clair, avec brève description du Parc national et du massif de la zone d'implantation (présentation d'espèces, géomorphologie etc.)

- Une partie accès sur les bonnes pratiques, mettant en avant les spécificités de cet environnement pour le bon dé-

29 panneaux de signalétique directionnelle installés en 2019

4 itinéraires de randonnée majeurs équipés

rouzzzlement des visites (emport d'eau, chaussures adaptées etc.)

- Adaptation de la partie réglementation suite aux remontées de terrain (adaptation des pictogrammes en fonction de la zone d'implantation, réactualisation et clarification de certaines réglementations et mise en forme claire et précise d'un volet «risque incendie» etc.)

- Meilleure visibilité pour les propriétaires et gestionnaires publics de la zone d'implantation, avec pictogrammes rappelant les risques principaux inhérents à la fréquentation d'un espace naturel, afin de se prémunir de toute responsabilité.

Au total c'est 7 types de panneaux en situation isolée qui ont été créés pour le moment (Massif de Marseilleveyre, Col de la Gineste, Luminy-Sormiou-Morgiou, Massif de la Gardiole, Massif du Cap Canaille, Route des Crêtes et Riou). La conception de ces panneaux a été l'occasion de nombreuses collaborations inter-pôles (PEDDS, COM etc.)

La pose des panneaux se fait au fil de la réception des produits commandés. 3 types de panneaux restent à créer / finaliser : Nord du territoire (la Barasse), Île Verte, et un panneau d'accueil générique pour toutes les entrées maritimes du Parc.

Panneaux en triptyques, ou panneaux d'interprétation en situation isolée

Ce travail a été la concrétisation de réflexions menées depuis longtemps au Parc national : ainsi 2 triptyques ont été mis en place sur les portes d'entrées majeures du Parc : Luminy et Port-Miou. Il s'agit d'un ensemble de 3 panneaux visant à mieux informer le public sur cette zone (histoire du lieu, espèces typiques etc.). Des panneaux d'interprétation en situation isolée ont également été posés (KEDGE, Presqu'île, Sémaphore et Pomègues). Ces aménagements permettent de renforcer l'image de porte, marquant le point de bascule entre la ville et un espace protégé.

La conception de ces panneaux a été l'occasion de nombreuses collaborations inter-pôles. La pose de ces panneaux s'est souvent accompagnée de la dépose de panneaux des propriétaires / gestionnaires concernés.

Panneaux réglementaires

L'année 2018 avait été marquée par la pose de nombreux panneaux de délimitation du cœur de Parc. En 2019 des panneaux plus spécifiques concernant la réglementation ont été créés / posés.

- 4 panneaux d'APPB : Ces panneaux ont été créés et posés, afin de clairement marquer la restriction d'accès au site de la Muraille de Chine

- 7 Panneaux routiers : Les entrées du Parc national étaient jusqu'à présent simplement marquées par des panneaux routiers «Parc national». Désormais ceux-ci sont accompagnés d'une mention «zone réglementée», comportant 3 pictogrammes de réglementation du Parc. Ces panneaux permettront sans doute de limiter les problèmes récurrents liés au caravanning sur certains sites. Par ailleurs le panneau routier de la Cayolle, qui avait été brûlé a été remis en place, sur un emplacement offrant une meilleure visibilité.

- Un travail a été mené, en collaboration avec les secteurs et le pôle Police et Risques, afin de redéfinir ensemble les besoins en signalétique temporaire. En effet lors de la fermeture de voies d'escalade suite à une nidification (par exemple), les panneaux étaient créés en interne, et n'avaient pas forcément de cohérence visuelle de l'un à l'autre. Désormais ce type de signalétique est chartée, et fait l'objet d'une commande de panneaux «en dur», réutilisables d'une année à l'autre. Ceci permet donc une meilleure identification visuelle.

- Toujours en lien avec le pôle Police et Risques et les secteurs, un ensemble de matériels de visualisation du risque incendie a été déployé. Par exemple des bâches couvrant les panneaux d'accueil ont été conçues, afin d'indiquer sans ambiguïté la fermeture des massifs en période rouge.

- Enfin en 2019, le travail préparatoire (et la commande associée), de matérialisation du cœur de Parc 2020 a été effectué. Cette pose aura pour vocation de compléter et finaliser celle de 2018.

Travaux parallèles

Des interventions courantes sur la signalétique ont été réalisées tout au long de l'année : entretien des panneaux dégradés (usure naturelle, ou actes malveillants) etc.

Exemples :

- Remise en place de panneaux ZNP marins (régulièrement arrachés par les vagues)

- Nettoyage de tags

- Remise en place de panneaux / balises volées

- Changement de fixations défectueuses sur les panneaux routiers

- Renouvellement des visuels obsolètes

C'est donc une 20aine d'interventions qui ont donc été menées, en collaboration avec les secteurs et la CIME.

PHOTOS PF

Faire des voies et portes d'accès un espace de transition apaisée entre ville et nature

▷ Avancée du schéma d'accès

Contexte

Le Parc national des Calanques a initié en 2016 l'élaboration d'un schéma d'accès à ses portes principales, portant pour la première tranche sur les portes de Sormiou-Morgiou, La Gardiole, Port-Miou et le littoral sud de Marseille. Le secteur de Luminy fera l'objet de préconisations en 2019. L'objectif de cette démarche, figurant dans les actions de la charte du Parc national, est d'améliorer les accès au Parc depuis la ville tout en préservant le caractère et l'esprit des lieux et en limitant les impacts de la fréquentation dans les espaces naturels.

Un travail étroit avec les collectivités Ce travail est conduit en copilotage avec la Métropole dans le cadre des orientations définies par le Plan de déplacements urbains et avec les communes et mairies de secteurs concernées. Il s'est déroulé sous forme d'ateliers de concertation associant les différents acteurs locaux représentant les riverains, les usagers, les activités économiques et les services institutionnels et

techniques concernés par la gestion de ces sites.

Quatre orientations prioritaires sont ressorties de ces ateliers et des propositions qui en ont découlé :

- Maîtriser la fréquentation des espaces du coeur de Parc national
- Considérer le caractère habité du Parc national des Calanques
- Prendre en compte la réalité urbaine de l'environnement du Parc national
- Prendre en compte les caractéristiques topographiques du Parc national

Avancées 2019

Fin 2018, la démarche de schéma d'accès avait abouti à la définition de scénarios coconstruits et étayés pour l'amélioration des conditions d'accès sur les portes de Port-Miou, Gardiole, Sormiou/Morgiou, littoral sud Marseillais. Une programmation précise, des fiches actions chiffrées et des



Croquis de la route de la Gineste, une des principales routes d'accès au Parc national © Amélie Vassal - PnCal

projets de conventionnements multi-partenaires permettent d'engager la mise en œuvre.

En 2019, et dans l'attente d'une validation politique globale, le travail a porté sur :

- l'établissement de propositions pour la dernière porte restant à traiter : Luminy. Des réflexions approfondies ont notamment été conduites avec les services de l'Université Aix Marseille Provence pour envisager une éventuelle mutualisation des aires de stationnement ; ces propositions doivent être présentées dans une ultime réunion technique avec les acteurs locaux en début 2020.

- la rédaction d'un schéma global sur l'ensemble des portes, mettant en évidence la

cohérence d'ensemble, les effets reports éventuels entre différentes portes...

- l'initiation de la mise en œuvre des mesures les plus urgentes identifiées dans le schéma d'accès, en lien avec les acteurs concernés (métropole, villes, conseil départemental, conservatoire du littoral...) :
 - o l'aménagement d'une aire de stationnement en bord de route départementale au niveau du Logisson ;
 - o l'aménagement du point de contrôle de Sormiou ;
 - o la limitation de l'accès grand public en fond de calanque de Port-Miou ;
 - o la limitation de l'accès grand public sur la route de la Marronaise.

► Fermeture de la route de la Gardiole

Le 20 février 2019, par un courrier adressé à la Ville de Marseille et à la Ville de Cassis, les deux propriétaires privés du chemin dit « route de la Gardiole » ou encore « route Gaston Rebuffat » annonçaient leur décision de fermer définitivement et de manière permanente la circulation des véhicules sur leurs propriétés. Conformément au droit de la propriété privée, cette décision a pris effet de façon immédiate.

Le Parc national des Calanques et l'Office national des Forêts se sont déclarés solidaires de la décision des propriétaires. Celle-ci va dans le sens des orientations de long terme sur le retrait progressif de la voiture individuelle du cœur de Parc national que s'est fixé le Parc national des Calanques, en lien avec ses partenaires, dans le cadre de la stratégie d'accueil des publics dans le Parc national des Calanques, du schéma d'accès et de son plan de paysage terrestre - et ce en particulier dans les configurations où la concentration de véhicules sur des voies étroites et en impasse génère des problèmes de sécurité.

La fermeture de la route s'inscrit dans la logique des politiques de mobilité et d'aménagement, visant à retirer la voiture des endroits fréquentés (centre-ville ou sites naturels) au profit de mobilités douces ou des transports en commun. Elle permettra également d'affirmer le caractère du Parc national comme un lieu d'apaisement et de ressourcement.

Actant de la rapidité de la décision et conscients des bouleversements qu'elle induit sur l'habitude des usagers du territoire et des solutions d'aménagement qu'elle implique de trouver, le Parc national des Calanques, les collectivités territoriales et leurs partenaires veilleront à ce que cette mesure s'accompagne du dialogue nécessaire avec les usagers et d'aménagements alternatifs. Une des priorités sera d'avancer, avec les collectivités, sur l'aménagement d'un parking sur le bord de la route de la Gineste.



Organiser les activités de loisir

▷ Le schéma des sports

Contexte

La diversité des pratiques de nature, à terre et en mer, et des enjeux patrimoniaux sur le Parc national, comme la bonne articulation avec les actions des gestionnaires et les autres enjeux territoriaux (accès, accueil, découverte, sécurité), nécessite une mise en cohérence des stratégies et des interventions.

La réalisation et la mise en œuvre d'un schéma des sports et loisirs de nature revêtent donc une importance stratégique, car elles permettront de clarifier les enjeux et les priorités au niveau global et de les articuler avec les niveaux spécifiques liés à chaque pratique dans une logique opérationnelle.

À ce titre, le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature fait partie des grands projets structurants du plan d'action pluriannuel 2017-2021 adopté par le Parc.

Son lancement en 2018 est aussi un des projets phares de l'année.

S'appuyant sur une forte démarche de concertation, le schéma des sports questionne l'accueil des pratiques sportives en recherchant à atteindre des équilibres autour de quatre logiques de cohérence entre :

- Les pratiques sportives et la préservation des milieux naturels ;
- Les différentes pratiques sportives ;
- Les pratiquants d'une même pratique sportive ;
- Les sportifs et les autres usagers du territoire : habitants, acteurs économiques, collectivités, etc.

Avancement 2019

Afin de permettre à tous de profiter durablement du territoire, le Parc national des Calanques a initié en 2018, une démarche de concertation avec les pratiquants de sports et loisirs de nature, à terre et en mer. L'objectif est d'aboutir à un schéma de cohérence organisant des pratiques sportives respectueuses et responsables. A partir d'un diagnostic co-construit, le Parc national des Calanques se place dans une démarche de territoire, résolument collaborative.

Ainsi, en 2019, au cours de différents ateliers, l'ensemble des participants a arrêté ce diagnostic, précisé les enjeux environnementaux et socio-économiques et pré-défini des orientations stratégiques. Un plan d'actions s'est affiné pour constituer le « Schéma de cohérence des sports et loisirs de nature ». Sa validation est prévue en comité de pilotage au printemps-été 2020.

#FOCUS : LA COMMISSION ESCALADE

En Février, juin et décembre, les acteurs de la « grimpe » se sont retrouvés pour co-construire une matrice d'instruction des entretiens des voies d'escalade et s'accorder sur une stratégie partagée d'escalade. Les échanges sont en bonne voie...

Plusieurs temps forts sur le site de Sainte Fréouse, à La Ciotat, ont également permis de sécuriser la pratique de la via cordata. Le propriétaire (Conservatoire du littoral), le gestionnaire (Parc national), les acteurs économiques et le mouvement fédéral œuvrent en ce sens. Un bel exemple de collaboration !

► Le schéma global d'organisation des mouillages

Contexte

Le Parc national des Calanques a initié, en fin d'année 2018, un processus d'élaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages à l'échelle de son territoire. Ce projet vise plusieurs objectifs :

- limiter les impacts des activités nautiques sur les habitats des petits fonds côtiers,
- réguler les zones de concentration de la fréquentation par une meilleure organisation des usages,
- réduire les conflits d'usages, en vue de préserver le caractère du Parc national et l'esprit de ressourcement et de quiétude qui doivent le caractériser.

Cette démarche d'élaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages repose sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers du territoire marin.

Avancement 2019

Le schéma global d'organisation des mouillages a été très mobilisateur cette année pour les agents du parc national et les partenaires extérieurs. Deux ateliers d'une journée chacun ont été tenus à Marseille au cours des mois d'avril et novembre et ont réuni une soixantaine de participants à chaque fois.

Le premier atelier d'avril fut un atelier

En 2019, le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature c'est...

2 comités techniques

4 ateliers de 60 participants

1 séminaire interne

De nombreux échanges avec les propriétaires fonciers

En 2019, le schéma de mouillage c'est...

220 personnes consultés dans les différents ateliers de la phase diagnostic

70 personnes dans les ateliers prospectif et de test des scénarios.

14 ateliers de concertation

5 collectivités impliquées plus services de l'Etat

prospectif et proposait aux acteurs de construire les différentes réponses de gestion possibles aux enjeux relevés, adaptées à chacun des territoires et des problématiques identifiés.

Le second a permis de tester le niveau d'adhésion des participants aux différents scénarios possibles qui avaient été établis sur la base des travaux précédents, ceux qui sont susceptibles de présenter les réponses les plus adaptées aux différents enjeux relevés lors de la phase diagnostic. Un outil de cartographie participative

dédié à l'information autour du schéma de mouillage a également été mis en ligne sur le site. Cet outil innovant a permis aux internautes de renseigner leurs solutions afin de répondre aux enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic en fin 2018.

Les éléments d'appréciation, issus de cet atelier, seront portés, en 2020, auprès des autorités compétentes en vue de la validation d'un schéma de global d'organisation des mouillages finalisé.

▷ Accompagnement des manifestations sportives

De l'accueil du congrès national de la spéléologie aux événements récurrents qui participent à la dynamique sportive du territoire (le trail des Calanques, l'Odyssée Massalia, le trail des Eaux vives), les organisateurs ont eu à cœur de progresser dans leur organisation pour permettre une aventure sportive de qualité et respectueuse du site parcouru.

Cette année a été notamment marquée par la première édition du MC Swim challenge dont le Parc national était partenaire. Cet événement entièrement éco-responsable a été mis en place pour relever un triple défi : nager 10 à 18km dans les Calanques, récolter des fonds pour des associations soutenant les enfants atteints de maladie grave, faire découvrir le patrimoine naturel des Calanques.

► PHOTO MC

En 2019, la course du Marseille-Cassis fêtait également son 40ème anniversaire. A cette occasion, 20.000 personnes ont traversé le cœur de Parc national en passant par la Gineste. Le Parc national a suivi l'organisation de cet événement en rencontrant son organisateur à plusieurs occasions afin d'obtenir des garanties sur la réduction des impacts sur le patrimoine naturel et paysager des Calanques. Notant des efforts conséquents fournis par l'organisateur, notamment sur la réglementation de la publicité en cœur de Parc national et la réduction des nuisances sonores, le Parc national reste vigilant sur les efforts à fournir sur l'édition 2020 quant à la réduction des déchets et leur abandon en espace naturel.

TÉMOIGNAGE

“

”

Créer de nouvelles opportunités de vivre le lien aux Calanques

▷ A l'École des Calanques

Suite à la signature d'une convention cadre avec l'Académie, l'ESPE et Aix-marseille Université, la mission ressources en science de l'Académie a lancé au printemps 2017, en partenariat avec le Parc national, le dispositif « A l'école des Calanques ». Il s'agit d'un appel à projets auprès des enseignants des classes de CM1/CM2 des écoles situées en bordure du Parc national. 30 classes ont bénéficié participé au programme en 2019.

Les classes sélectionnées bénéficient de

l'appui d'un garde moniteur référent du Parc national qui les accompagne dans la mise en œuvre d'un projet pédagogique de découverte du territoire et de ses patrimoines. Chaque classe bénéficie de l'intervention en classes des gardes moniteurs et d'au moins une sortie sur le terrain.

Pour l'année 2019-2020, 20 nouvelles classes ont été sélectionnées en raison de la montée en puissance de la démarche des aires éducatives.

▷ Les aires marines éducatives

Contexte

Une aire marine éducative est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics.

Les 5 classes appuyées par le Parc national des Calanques et la Mission Information et sensibilisation de la ville de Marseille sur l'année scolaire 2018 /2019 ont ré-

pondu à l'appel à projet lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour la création d'Aires marines éducatives ont été labélisées par l'AFB. 4 d'entre elles sont situées dans le périmètre du Parc national et soutenues par celui-ci.

Ces classes ont étudié leur site, à la fois à terre et en mer, tout au long de l'année et ont produit différents projets : par exemple des panneaux de sensibilisation du public réalisés par les élèves ont été installés sur les plages du Petit et du grand Mugel à la Ciotat.

Avancement 2019

Le programme se poursuit avec une nouvelle génération d'élèves ancrant un peu plus au sein de chaque école un lien à son espace marin proche, mais aussi avec de nouvelles écoles engagées dans la démarche. Pour l'année scolaire 2019/2020,

3 nouvelles aires éducatives ont été lancées au Frioul (grâce au soutien de la Métropole pour prendre en charge le transport des élèves), à Cassis et aux Néréides avec l'expérimentation d'une aire terrestre éducative.

► Vie du partenariat « Edu'Calanques »

Contexte

Educalanques est un réseau à taille humaine et sur un territoire défini, il permet ainsi une forte opérationnalité par la réalisation directe d'outils, d'évènements et d'animations. Son fonctionnement va au-delà d'un club de structures éducatives car il relie de façon ouverte : Collectivités, Etat, organismes de recherche et de formation, professionnels et bénévoles autour de valeurs communes de transmission et de développement local de la transition écologique et solidaire. Intelligence collective, coopération et synergie sont les maîtres-mots de ce partenariat.

Educalanques, c'est :

- La dynamique d'un réseau de partages de valeurs sur un territoire
- Les Calanques pour tous, une expérience de nature accessible en bus
- Une boîte à outils, des ressources pour les enseignants ou les visiteurs

En 2015, le Parc national des Calanques a initié ce partenariat avec des associations locales pour créer un partenariat éducatif dans les Calanques.

Fin d'année 2018, au terme d'un appel à idées, le Parc national des Calanques a lancé une nouvelle génération du partenariat Educalanques avec le souhait de consolider et d'élargir la dynamique. En 2019 il a donc collaboré à la réalisation de projets avec les 7 associations lauréates.

Avancement 2019

[J'ai rendez-vous avec la biodiversité par : le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Côte Provençale](#)

Des sorties naturalistes à la découverte de la faune locale et des ateliers bricolage pour aménager les jardins privatifs et accueillir la biodiversité ont été proposés au public et ont rencontré en grand succès dans le cadre du Printemps des Calanques. Des animations ont également été proposées pendant l'été 2019 et se sont clôturées par la fête de la biodiversité organisée fin septembre dans le jardin du Mugel.

[Educalanques en tournée ! - par : Les Petits Débrouillards PACA](#)

Les « Petits débrouillards » ont coordonné plusieurs évènements festifs du réseau Educalanques ouverts à tous, pour explorer, dialoguer et comprendre les évolutions de la biodiversité, les liens entre les êtres vivants et s'engager dans la transition écologique. Le réseau Educalanques a ainsi proposé des animations pour une première expérience à La fête des plantes programmée par le MUCEM en avril et à la Fête de la science à l'espace Villeneuve Bargemon en octobre. L'association a aussi participé à plusieurs évènementiels locaux en lien avec les quartiers du pourtour du parc national pour promouvoir le réseau Educalanques et l'ancrer territorialement.

Voyage des profondeurs aux sommets des Calanques – par : Le Naturoscope

Le naturoscope a engagé la conception de fresques interactives de découverte des Calanques sur les biotopes, la faune et la flore pour des animations auprès du grand public. Les fresques seront livrées au parc national et au réseau Educalanques au printemps 2020.

Tous observateurs et acteurs de la biodiversité littorale des Calanques – par : Planète Mer

Planète mer s'est engagée dans action de sensibilisation et de communication qui invite les visiteurs du parc national à participer au programme de science participative Biolit pour découvrir et préserver la biodiversité littorale. En 2019 plusieurs outils de communication ont été conçus pour encourager les visiteurs du parc national à participer au programme Biolit : conception d'une vidéo de promotion et d'une bache de communication, formation des équipes d'écogardes, rédaction de fiches sur la biodiversité littorale pour l'application Mes Calanques, journée découverte à l'occasion de la fête de la nature.

Sur les chemins de Sainte Frétoise – par : Les Jardins de l'Espérance

Les Jardins de l'Espérance ont développé un parcours de découverte ethnobotanique et patrimoniale sur le site de

Sainte Frétoise à la Ciotat. L'année 2019 a été consacrée à des recherches sur la mémoire des lieux, à la définition avec l'équipe du parc national de l'itinéraire et des travaux à entreprendre. Des sorties multi-sensorielles sur les traces du passé agricole et des usages des collines du site de Sainte Frétoise ont été animées dans le cadre du Printemps des Calanques 2019.

Nos 5 randonnées découverte – par : L'Association départementale des accompagnateurs en moyenne montagne

L'ADAM 13 a accompagné 5 randonnées du Parc national des Calanques dans le cadre du Printemps des Calanques 2019. 5 randonnées spécifiques ont également été proposées aux habitants des quartiers et aux structures sociales du pourtour du parc.

Un carnet d'enquête et d'observation – par : Les Clés de la cité

Les Clés de la cité et les Robins de villes avec un groupe d'habitants et de partenaires volontaires ont conçu un carnet d'enquête et d'observation qui emprunte un itinéraire dans les collines de la Barasse. Un prototype du carnet d'enquête a été remis au parc national. Le projet devrait se poursuivre en 2020 avec l'association 'Les amis de l'Huveaune ».

► Première édition du Printemps des Calanques

Contexte

En 2019, le Parc national des Calanques a expérimenté la mise en œuvre d'un programme d'animation hors saison intitulé «le Printemps des Calanques» (mars -juin 2019) qui comprenait une quarantaine de rencontres et sorties proposées par les agents du parc national et des balades et animations avec les associations, partenaires et professionnels de l'accompagnement du territoire (associations naturalistes, accompagnateurs).

Avancement

Les objectifs de ce programme pour le Parc national étaient les suivants :

- Aller à la rencontre du grand public,
- Faire connaître les patrimoines du parc national et sensibiliser le public à sa protection,
- Valoriser le réseau des partenaires et proposer une offre de découverte gratuite et accessible à tous,

Suite au succès de cette première édition qui a reçu un accueil très favorable du public, une nouvelle saison du printemps des Calanques est en préparation pour 2020. Dans le contexte de l'accueil à Marseille du Congrès mondial de l'UICN, la saison 2020 mettra deux thèmes particulièrement à l'honneur : la découverte et la protection.

Edu'Calanques, un réseau à taille humaine de **7** associations qui permet une forte opérationnalité par la réalisation directe d'outils, d'évènements et d'animations.

Collectivités, Etat, organismes de recherche et de formation, professionnels et bénévoles sont également associés au réseau.

► Finalisation de l'exposition Plongée au cœur des Canyons

Bilan

En 2019, le Parc national a poursuivi son projet d'exposition « Plongée au cœur des canyons » qui sera présenté du 14 février au 21 juin 2020 à l'espace Villeneuve Bargemon à Marseille à l'occasion du congrès mondial de l'UICN. Cette exposition a vocation à valoriser les données inédites issues des campagnes MedSeaCan, CorSeaCan et Rov3D d'exploration des vallées sous-marines de Méditerranée.

Ce projet qui mobilise un large partenariat technique, scientifique et financier est inscrit au Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée Occidentale.

Le parc national a préparé toute une programmation autour de l'exposition pour accueillir les jeunes de l'école à l'enseignement supérieur, les groupes dans le cadre d'activités de loisirs et le grand public. Des ateliers de médiation scientifique, des ateliers artistiques et des ateliers d'expression citoyenne seront proposés pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de préservation de la biodiversité des canyons sous-marins et plus largement de la Médi-

terranée.

Avancement

Après sa présentation à Marseille, l'exposition sera itinérante dans différents lieux de la façade méditerranéenne : le Parc marin du golfe du Lion, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Cette exposition immersive abordera 5 grands thèmes : la morphologie et le fonctionnement des canyons sous-marins, l'épopée scientifique de leur exploration, la biodiversité exceptionnelle des canyons, les menaces pesant sur ces fragiles écosystèmes, les perspectives pour la recherche et la gestion de ces milieux et les initiatives en faveur de la préservation du milieu marin.

Pour coordonner le catalogue d'exposition et préparer la programmation jeunesse le parc national a embauché en 2019 une chargée de mission médiation

des origines » (juin 2020). En filigrane, ce travail questionne l'histoire des Calanques à travers leurs relations aux centres urbains et de pouvoir. Les Calanques y apparaissent alors comme une zone de marge, un espace tout à la fois de contrôle, de relégation et de liberté.

L'accompagnement du Parc national : Ce projet contribuant aux objectifs de la Charte du Parc national autour de la mise en valeur des patrimoines, le Parc national a décidé, dès 2016, d'accompagner techniquement (mise à disposition de l'expertise territoriale des agents, présence sur certains tournages, hébergement du webdocumentaire sur le serveur du BRGM, communication sur les réseaux du Parc national), administrativement (autorisations de tournage) et financièrement la réalisatrice.

Avancement

Concrétisé en 2018, le premier volet du webdocumentaire fut mis en ligne à l'occasion des Journées nationales de l'Archéologie afin de lui offrir une résonance plus large. Une randonnée commentée sur des lieux du webdocumentaire, des

conférences tenues par la réalisatrice et un agent du Parc national vinrent appuyer ce lancement ! Forts de l'engouement rencontré autour de ce projet et des activités associées, il a été décidé de maintenir le lancement des volets 2 et 3 pour les Journées nationales de l'Archéologie des années 2019 et 2020.

Ainsi, en 2019, un stand a été tenu par le Parc national au sein du village de l'Archéologie au centre de la Vieille Charité les samedi 15 et dimanche 16 juin pour présenter les patrimoines du territoire. Le webdocumentaire a été à ce titre mis en avant et un visionnage sur ordinateur proposé aux très nombreux visiteurs présents.

2019 fut aussi l'occasion de finaliser les tournages nécessaires au dernier volet sur les traces des origines de l'homme dans les Calanques (grottes, Castrum de Saint-Marcel, oppidum...). Des chercheurs de renom furent associés au projet comme Sophie Bouffier ou Jean Courtin. La totalité du webdocumentaire sera disponible pour les JNA 2020 et son lancement sera couplé à une conférence au sein de la MMSH à Aix!

► Diffusion du deuxième volet du webdoc Archéologie d'une marge

Contexte

« Archéologie d'une marge » est un projet de webdocumentaire de la réalisatrice Suzel Roche qui prend la forme d'une déambu-

lation immersive sur la trace des Hommes dans les Calanques. Il se compose de trois volets publiés progressivement : « Maîtriser le territoire par les marges » (juin 2018), « Zone de relégation » (juin 2019) et « Récit

► Préparation du schéma d'interprétation des patrimoines

Contexte

L'interprétation est l'art de communiquer les valeurs d'un site (esprit du lieu), ses patrimoines et les connaissances qui lui sont associées tout en créant un lien affectif entre le visiteur et le site. Il s'agit de dépasser la simple information pour atteindre l'intime de chacun, faire résonner ses propres expériences et vécus.

Le Parc national des Calanques est actuellement en train de construire sa politique d'accueil des publics et celle-ci ne peut être conçue sans un schéma d'interprétation permettant de porter les valeurs fondamentales de l'établissement à travers la valorisation interprétée de ses patrimoines et la mise en cohérence des différents outils de valorisation et d'interprétation du territoire (objectif 09 du plan d'action 2017-2021 de l'établissement).

Avancement

L'année 2019 a permis l'élaboration de la stratégie de l'établissement en termes d'interprétation des patrimoines du territoire. Celle-ci doit permettre de renforcer le lien de tous à la nature et de participer à la prise de conscience pour la transition écologique. Il s'agit de passer progressivement des Calanques au Parc national des Calanques. Après avoir défini de manière co-construite les buts stratégiques de la démarche, un diagnostic a été réalisé pour définir l'esprit des lieux, les typologies de public, les potentiels et les contraintes d'interprétation du territoire. Ce n'est qu'à partir de cette essence qu'il fut possible de proposer un scénario d'interprétation (idée forte, déclinaisons, fil conducteur, identité visuelle...) qui sera proposée à tous les acteurs du territoire.

La densité et la richesse des interrelations

constitutives de ce territoire, nous est apparue comme la spécificité majeure à mettre en avant, le prisme à utiliser pour raconter les patrimoines, notamment pour révéler la richesse de ces liens tissés entre Vivants, et ainsi, sortir de la vision carte-postale actuelle. L'idée forte retenue permet aussi d'aborder un enjeu fort, « politique », à savoir : quelle nouvelle relation au vivant pouvons-nous tisser pour préserver un avenir « viable » pour tous. L'ensemble des éléments du scénario est intégré dans le schéma d'interprétation sous la forme d'une véritable « boîte à outils » pouvant facilement être utilisée pour tous futurs projets d'interprétation sur le territoire.

De plus, pour être en mesure de répondre à la fois au besoin d'un outil stratégique de gestion de l'établissement et aux attentes locales et temporelles très fortes, le Parc national des Calanques a pris la décision d'élaborer une déclinaison opérationnelle in situ sur le site pilote de Port-Miou, grâce à un plan d'interprétation. La mise en œuvre immédiate de certaines actions concernera notamment l'espace mis à disposition par la ville de Cassis pour les équipes du Parc national dans le château de Port-Miou après son inauguration prévue au Printemps 2020.

Il s'agira en 2020 de faire vivre le schéma d'interprétation (réalisations, formations, plans d'interprétation locaux...)

TÉMOIGNAGE

“

”

▷ Jardin pédagogique du Frioul

Contexte

Le futur jardin pédagogique et conservatoire du Frioul se trouve sur l'île de Ratonneau sur des emprises appartenant à la Ville de Marseille, en amont de la villa Marine, futur lieu d'accueil et d'interprétation du Conservatoire du littoral. Situé sur le trajet entre le port et la plage de Saint-Estève, le jardin a vocation à accueillir librement un large public ou à servir de support à des sorties pédagogiques. On pourra y observer plusieurs habitats naturels des îles du Frioul avec une partie de leur cortège floristique, déjà présent spontanément ou reconstitué à l'issue d'opérations de plantations ou d'ensemencement, à partir d'espèces strictement prélevées sur l'île. En outre, une partie du jardin sera consacrée à la conservation d'espèces protégées (Astragale de Marseille, Plantain à feuille en alène), future banque de semence qui pourra être sollicitée lors d'opérations ponctuelles de revégétalisation.

L'opération est financée par le Parc national des Calanques avec le soutien financier de la Fondation L'Occitane (mécénat)

et l'appui logistique de la Ville de Marseille (mise à disposition des pépinières municipales et moyens logistiques d'acheminement).

Avancées 2019

En 2019, l'opération a connu plusieurs avancées:

- Contractualisation du mécénat avec la Fondation L'Occitane
- Lancement de l'étude paysagère confiée à l'agence Mouvements et Paysages (Jean-Laurent Felizia)
- Journée d'arrachage d'EVEE avec le Lycée des Calanques
- Récolte de graines d'espèces locales par une stagiaire du Lycée des Calanques
- Identification d'un premier volet de travaux préparatoires (finalisation des arrachages d'EVEE, nettoyage de surface avec tri des éléments potentiellement réutilisables dans le cadre du projet, élagage d'arbres et arbustes, arrachage de quelques arbustes indésirables)
- Notification de l'entreprise ASCO en charge des travaux préparatoires (prévus janvier 2020)

▷ Partenariat GOMBESSA 5

Participation de la fondation L'Occitane :

15 000€

Montant de l'étude paysagère:

16 128€

Montant des travaux préparatoires:

5 880€

Tous responsables et solidaires du territoire

Accompagner les acteurs économiques

- ▷ Soutien à la pêche artisanale durable p.92
- ▷ Déploiement de la marque Esprit Parc national p.94

Renforcer la citoyenneté

- ▷ Actions de communication p.95
- ▷ Dispositifs d'accueil saisonnier p.97
- ▷ Accompagnement d'action éco-citoyennes p.99

Accompagner la transition écologique et solidaire

- ▷ La Trans'Eco c'est l'affaire de tous ! p.101

Co-construire le projet de territoire avec l'ensemble des acteurs

- ▷ Vie du Conseil d'administration p.102
- ▷ Vie du Conseil scientifique p.102
- ▷ Vie du Conseil économique social et culturel p.102
- ▷ Vie du Groupe des propriétaires publics et privés p.102

Programmer, suivre et nourrir l'action sur le territoire

- ▷ Mise en œuvre partenariale du Plan d'actions du Parc national p.103
- ▷ Mise en place du dispositif évaluatif de la charte p.106



Accompagner les acteurs économiques

► Soutien à la pêche artisanale durable

► Vie de la commission pêche

La pêche est une activité historique qui se déroule à la fois dans le cœur et dans l'aire maritime adjacente du Parc national des Calanques. La gestion des pratiques de pêche durable, sous toutes ses formes, s'articule avec la gestion de la ressource halieutique, de la préservation des milieux naturels et de la gestion de la qualité de l'eau. La pêche constitue donc un enjeu fort du territoire du Parc national.

C'est pourquoi le Conseil d'administration du Parc national a souhaité aborder les questions s'y rapportant avec attention, à travers un dialogue avec tous les acteurs concernés, au sein d'une instance d'échange et de propositions : la commission pêche.

Travaux

La Commission pêche du Parc national des Calanques s'est réunie le 10 mai 2019 au siège du Parc national des Calanques. Cette réunion a permis :

La présentation du programme de recherche Effijie (l'EFFort environnemental comme Inégalité : Justice et Iniquité au nom de l'Environnement) par Valérie

Deldrève (IRSTEA) et Cécilia Claeys (LPED) avec un focus sur « réserves et Zones de Non Pêche (ZNP). Un effort environnemental équitable ? ». Basés sur des entretiens auprès des 2 catégories d'usagers, ce programme en sciences humaines et sociales pose en particulier les questions suivantes : comment les pêcheurs appréhendent les ZNP ? Quels effets sur leurs pratiques professionnelles et de loisir ? Avec quels sentiments de justice ou d'injustice ? Ces travaux ont montré que les deux politiques publiques examinées sur plusieurs territoires ne produisent généralement pas de nouvelles inégalités. Cependant, il existe des exceptions. Parmi les exceptions qui révèlent la création d'inégalités, on peut citer le cas des pêcheurs artisans de Marseille dont le principal territoire de pêche a été classé, au sein du PNCal, en Zone de Non Prélèvement. La mise en place de zonages affecte ainsi certains membres des groupes professionnels, dont l'activité est, de par sa localisation, fragilisée par les mesures de protection des ressources à un degré tel que sa viabilité est remise en cause. Ces mesures sont alors ressenties comme injustes par les acteurs concernés qui considèrent que la production d'un bien commun devrait être supportée par

tous les citoyens et non uniquement par quelques-uns.

La présentation du projet PESCOMED. (cf. page suivante)

De faire le bilan de la seconde année de mise en œuvre de l'arrêté pêche de loisir (janvier 2017) et de l'évolution de la réglementation spéciale en faveur d'une lutte

plus efficace contre le braconnage en mer (novembre 2018), à savoir l'extension de : 1- l'interdiction de pêche du poulpe du 1 juin au 30 septembre à l'ensemble des pratiques de pêche de loisir (sous-marine, du bord et embarquée) et 2- l'obligation de marquage des captures à l'ensemble des espèces, pour tous les spécimens de plus de 15 cm.

► Lancement du projet PESCOMED

Contexte

Ce projet conduit (2018-2022), en partenariat avec le WWF, le soutien financier de la Fondation IF, sur deux Aires Marines Protégées (Parc naturel marin du Golfe du Lion et Parc national des Calanques) a pour objectif d'apporter un appui à la mise en œuvre de modes de gestion partagés de la pêche artisanale en Méditerranée française. Un ensemble d'objectifs a été défini, notamment réaliser un état des lieux de l'effort de pêche et des captures de la pêche artisanale et de la pêche de loisir, améliorer le marquage des filets pour lutter plus efficacement contre le braconnage et prévenir les conflits d'usage, réaliser un état des lieux de deux espèces sensibles à la pêche : Mérou et Corbs, optimiser les espèces sous-valorisées de pêche, organiser des visites de sites où une co-gestion réussie est mise en œuvre. Les actions seront conduites dans le cadre de marchés ou de partenariats et en lien avec la commission Pêche du Parc.

Actions développées dans le cadre de PESCOMED

1. Réaliser un état des lieux de l'effort de pêche et des captures de la pêche artisanale et de la pêche de loisir - Appel offre : - clôture consultation : fin septembre 2019 - 120.000 euros : 1-Décrire l'activité de pêche professionnelle, quantifier et analyser la répartition et l'évaluation des captures réalisées par les différents métiers pratiqués sur le territoire du Parc national des Calanques. 2-Décrire les pratiques de pêche de loisir (pêche embarquée, du bord et sous-marine), quantifier et analy-

ser la répartition et l'évaluation des captures sur le territoire du Parc national des Calanques. 3-Fournir des préconisations et orientations de gestion, pour la mise en œuvre d'une gestion partagée et durable de la pêche à l'échelle du territoire du Parc national des Calanques)

2. Améliorer le marquage réglementaire des filets pour lutter contre la pêche illégale - Apporter un soutien financier aux pêcheurs professionnels du territoire afin d'évoluer vers le marquage des filets défini par la réglementation européenne - En cours d'élaboration/négociation avec les 3 Prud'homies du territoire (Marseille, Cassis et La Ciotat), la Prud'homie de Martigues et la DDTM depuis janvier 2019.

3. Contribuer à la connaissance de 2 espèces sensibles à la pêche (Mérou/Corb) : Comptage avec le GEM, Acoustique Corb : cartographie des locuteurs à l'échelle du territoire, lien avec programme Life Piaquo et petit Projet MEDPAN PAMGEST

4. Contribuer à mieux valoriser les espèces sous-valorisées : 1- Organiser un «World Café» lors des Ateliers Technique de Façade de l'AFB pour amorcer le recensement d'initiatives passées ou en cours sur le territoire d'AMP Méditerranéen, 2 - Accueillir un stage afin de poursuivre le Benchmark, réaliser une synthèse des enjeux de valorisation de la ressource en lien avec l'étude «Effort de pêche», construire une liste de solutions potentielles, 3- Sélectionner le projet le plus approprié et définir un plan d'action, démarrer sa mise en œuvre. 4- Appuyer une initiative locale de réalisation d'un guide de «découverte

la pêche et son ancrage dans le territoire du Parc national des Calanques» avec le CPIE,

5. Expérimenter de nouvelles techniques permettant de réduire l'effort de pêche sur les espèces et de mieux répartir l'effort de pêche (sera engagé si contexte favorable).

6. Organiser des visites de sites où une cogestion réussie est mise en œuvre. L'objectif est d'emmener un groupe de 4-5 pêcheurs des deux Parcs : PNMGL et PNCal en Catalogne dans des «Cofradias»

où des expériences réussies de cogestion de la pêche est mise en œuvre (échange expérience, visite, 3-4 jours), prévu en février/mars 2020.

7. Participer à des colloques et séminaires en lien avec la pêche et la gestion des aires marines protégées, par exemple fora d'acteurs régionaux tels que le Mediterranean Advisory Council (MEDAC), la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) ou le réseau MedPAN des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée

► Déploiement de la marque Esprit Parc national

Contexte

La marque Esprit parc national constitue un axe majeur de l'action du Parc national en direction des acteurs économiques responsables. Cette marque est déployée dans les 10 parcs nationaux français. Elle valorise des offres et produits différents et durables, portés par des professionnels qui s'engagent chaque jour à faire découvrir leur territoire d'exception différemment, et à le préserver avec leur clientèle. Le Parc des Calanques déploie la marque sur une série de prestations touristiques : hébergements, sorties de découverte, séjours et visites en bateau.

Avancées

En 2019, le Parc national des Calanques a poursuivi l'animation du réseau de marques Esprit Parc National. Deux réunions ont été organisées, et ont permis de renforcer les connaissances scientifiques des partenaires du Parc.

Par ailleurs, le programme Mer Sans Plastique a été lancé conjointement avec le Parc national de Port Cros. Ce programme,

soutenu par la Région et l'AFB, a pour objectif de sensibiliser les visiteurs du Parc à la pollution plastique et à les inciter à la limiter. 600 bracelets de sensibilisation et 100 sacs de ramassage de déchet ont été produits à partir de plastique recyclé.

Ce programme sera poursuivi en 2020.

Chiffres clés

11 prestataires marqués
600 bracelets de sensibilisation et 100 sacs de ramassage de déchet ont été produits à partir de plastique recyclé.

Renforcer la citoyenneté

► Actions de communication

► Bilan chiffré (presse, réseaux sociaux, print)

Facebook : 18 900 abonnés

Twitter : 3100 abonnés

Instagram : 3000 abonnés

2 numéros de la Calanquaise distribués à

5000 exemplaires

16 communiqués de presse

► Lancement de l'application mobile Mes Calanques

Contexte

A l'occasion de la journée internationale de la biodiversité, le mercredi 22 mai 2019, le Parc national dévoilait Mes Calanques, une application mobile et citoyenne permettant au public de découvrir le patrimoine naturel et culturel des Calanques et de s'engager dans sa préservation.

Le projet de doter le Parc national des Calanques est née en 2017 suite à un appel à idée lancée par l'ADEME et le Ministère de l'Économie sur le développement d'outils qui permettrait d'associer davantage les citoyens dans la préservation de la biodiversité. Lauréate de ce dispositif, la startup Setavoo s'est rapprochée du Parc national des Calanques pour créer un outil permettant au public de participer à la gestion du Parc national des Calanques. Plus de 2 ans de concertation et de développement ont été nécessaires pour finaliser l'outil.

« Visitez, découvrez, participez ! »

« Visitez, découvrez, participez » : la devise de l'application Mes Calanques est un bon résumé des différentes fonctionnalités que les utilisateurs vont pouvoir retrouver dans l'application.

- Une appli smart pour visiter les Calanques : Mes Calanques met à disposition des visiteurs, néophytes ou habitués, des

informations pratiques pour réussir leurs sorties dans les Calanques. L'intérêt de l'application est de restituer une multitude d'informations pratiques de manière géolocalisée et en temps réel.

- Un concentré d'information pour découvrir les patrimoines : Mes Calanques est une mine d'informations pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur les richesses naturelles et culturelles du Parc national. L'appli propose 7 itinéraires de rando et de nombreuses fiches sur le patrimoine naturel et culturel.

- Rendre les citoyens acteurs de la préservation des Calanques : Le caractère citoyen de l'application constitue la véritable originalité et le cœur de l'application. Grâce à des fonctionnalités de participation, les utilisateurs de Mes Calanques peuvent partager leurs observations, questionner le Parc national et la communauté des utilisateurs, proposer des idées et des actions, partager leur coups de cœur... Les utilisateurs peuvent également faire remonter aux équipes du Parc national tout dysfonctionnement repéré sur le territoire, une fonctionnalité particulièrement adaptée aux habitués du Parc national, qu'ils soient habitants, rive-

rains ou usagers réguliers.

Avec la sortie de Mes Calanques, le territoire du Parc national s'affirme comme un creuset de solutions innovantes pour la préservation de la biodiversité. Orientée vers la mobilisation citoyenne, l'application propose à ses utilisateurs de faire de leurs sorties dans les Calanques un moment d'engagement.

Chiffres
18000 téléchargements
400 remontées citoyennes

► Campagne de communication engageante estivale

Contexte

Restes de pique-nique, couches pour bébés, lingettes... les déchets retrouvés dans le Parc national sont nombreux, en particulier en plein milieu de la saison touristique. Outre la pollution visuelle qu'ils génèrent en plein espace naturel, les déchets sont également une cause de mortalité pour la faune sauvage, terrestre et marine. En dépit de des efforts de sensibilisation quotidiens assurés par les écogardes du Parc national et les interventions de police de l'environnement, cette problématique demeure prégnante sur le territoire.

Instauration du flagrant délit de bon geste
Pour renouveler l'attention des publics sur cette thématique bien connue et inciter à des gestes positifs, le Parc national a lancé cet été une campagne de sensibilisation autour de la notion de « flagrant délit de bon geste ». Tout visiteur qui était « pris » en train ramasser les déchets qu'il trouvera sur les chemins était enregistré par les agents saisonniers du Parc national sur la liste des meilleurs visiteurs des Calanques. 30 lots d'une valeur de 68 euros – valeur de l'amende pour abandon de déchets en espace naturel - était en jeu.

Le dispositif a reçu un accueil très positif chez les publics et la presse, permettant de mettre en lumière l'enjeu des déchets

sous un angle nouveau. Les 30 gagnants ont passé une journée en mer à bord du voilier le Don du Vent.

Chiffres
47 personnes appréhendées pour « flagrant délit de bon geste » au mois d'août.
30 gagnants embarqués sur le Don du Vent



► Dispositif d'accueil saisonnier

► Dispositif écogardes

Contexte

Depuis sa création en 2012, le Parc national des Calanques met en place chaque année un dispositif saisonnier d'écogardes en charge de la sensibilisation et de l'éducation des publics à la connaissance des richesses et enjeux du Parc national et plus globalement à l'environnement naturel. Il est sous la coordination de la technique territoriale de médiation du Parc.

Les écogardes, répartis sur 2 secteurs (Marseille et La Ciotat), réalisent d'avril à septembre des patrouilles à terre et en mer, sur les sites les plus fréquentés et à forts enjeux, afin d'informer et sensibiliser les visiteurs qu'ils rencontrent. Leur présence sur le terrain permet de renforcer la mission d'observation et de surveillance du respect de la réglementation, déjà opérée par les inspecteurs de l'environnement. En avant-saison ils assurent également la distribution des supports de communication du Parc national aux différents partenaires du territoire (acteurs du tourisme, communes, etc.). Enfin, ils réalisent des interventions pédagogiques pour des groupes ou des scolaires et participent à de nombreux événements organisés sur le territoire par les collectivités et autres acteurs publics engagés dans la protection de l'environnement et le tourisme.

Une formation renforcée

En 2019, la formation délivrée à l'arrivée des saisonniers a été renforcée, s'étalant sur 10 jours et alternant entre théorie et pratique. Ces formations font intervenir des agents du Parc national, ainsi que différents partenaires, tels que l'ONF ou le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille. Une nouvelle formation sur la communication engageante, réalisée par le

CPIE de l'Atelier Bleu, a été proposée afin de rendre les messages transmis aux usagers plus convaincants et engageants.

Les saisonniers ont été grandement sollicités par les médias (TV, radio, journaux) avec plus d'une dizaine d'interviews données.

Activités 2019

Dans le cadre du plan de gestion de l'archipel du Frioul, deux écogardes supplémentaires ont été recrutés d'avril à septembre afin d'assurer des patrouilles au Frioul les week-ends et 2 jours dans la semaine en avant et post-saison, et 7j/7 en juillet-août. L'accent mis sur la sensibilisation et l'éducation des publics à l'environnement s'est poursuivi. En plus des sorties pédagogiques et des stands tenus sur divers événements (Mer en Fête, Fête de la Nature, Journées nationales de l'archéologie, Delta Festival, Odyssée Maasalia, etc.), les écogardes ont installé des stands d'information et d'animation directement sur sites, lors de leurs journées de patrouille, dans l'idée de rendre plus efficace l'accroche et la sensibilisation du public (Sormiou, Morgiou, Luminy, Frioul, Port-Pin, Figuerolles, Route des Crêtes, Anse du Sec).

Pour la première fois, deux écogardes supplémentaires ont été recrutés pour le mois d'octobre, afin de poursuivre les patrouilles à terre lors des week-ends et vacances scolaires, périodes où les Calanques sont encore très fréquentées, mais aussi pour tenir des stands d'information et d'animation lors des nombreuses manifestations qui ont eu lieu durant ce mois (Fête de la Science, Village Marseille-Cassis, Vieux-Port Propre, etc.). C'est ainsi plus de 2000 personnes qui ont été sensibilisées en arrière-saison.

Chiffres clés

Le dispositif saisonnier a compté 39 personnes.

105 514 personnes informées et sensibilisées, dont 30 440 lors des 15 journées rouges.

26 écogardes ont été recrutés : 14 d'avril à

septembre (8 sur le secteur de Marseille, 6 sur le secteur de Cassis-La Ciotat) et 12 en juillet-août.

83 029 personnes ont été informées et sensibilisées par les écogardes durant la saison 2019

► Dispositif éco-volontaires

Contexte

Depuis 2017, le Parc national des Calanques a renforcé son dispositif saisonnier avec le recrutement de jeunes Volontaires du Service Civique. Ces écovolontaires, âgés de 18 à 25 ans, sont recrutés d'avril à septembre pour renforcer l'accueil et l'information délivrée auprès des visiteurs au niveau des portes d'entrées majeures du Parc national (Luminy, littoral Sud de Marseille, le Frioul, Port-Miou). Ils interviennent également une fois par semaine dans les Offices du Tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat ainsi que sur les navettes maritimes du Frioul/If et de la Pointe Rouge/Les Goudes. Le Service Civique est aussi pour eux l'occasion de participer à d'autres missions réalisées au sein du Parc national, telles que des suivis scientifiques, des arrachages, des plantations ou encore la réalisation de murs en pierres sèches pour la restauration des sentiers.

Avancées 2019

Pour la première fois, deux écovolontaires ont été accueillis dans le cadre de leur stage de Master 1 et Master 2. Le

Parc national leur a mis à disposition les ressources nécessaires à la réalisation de leur mémoire (documents, résultats d'enquêtes, interviews d'agents, etc.).

Tout comme en 2018, deux écovolontaires ont été spécifiquement recrutés en septembre, pour 6 mois, afin d'assurer une mission de médiation hivernale dans les quartiers en bordure du Parc ou avec des structures partenaires d'éducation à l'environnement. Leur arrivée en septembre a permis au Parc national d'être présent sur diverses manifestations qui ont eu lieu en octobre. Enfin, ils ont participé à la remise en état et à la conception de nouveaux outils pédagogiques en lien avec le pôle Éducation, Culture et Développement Social, notamment pour les kits de mobilier de stands qui seront réalisés en 2020.

Chiffres clés

5 Volontaires en Service Civique ont été recrutés pour la saison estivale et 2 pour la saison hivernale.

9 500 personnes ont été informées et sensibilisées par les écovolontaires durant la saison 2019.

► Dispositif garde Régionale Forestière 2019

Contexte

En 2018, la région Sud PACA a étendu son dispositif de financement de jeunes saisonniers (moins de 26 ans) pour des missions de surveillance et de prévention des incendies de forêts, aux Parcs nationaux (Calanques et Port Cros) et aux réserves naturelles nationales soumis à ces risques. Le dispositif saisonnier du Parc national des Calanques a ainsi été renforcé en

juillet-août par la présence de Gardes Régionaux Forestiers pour assurer des missions d'information, de sensibilisation et de surveillance des risques d'incendies au niveau des portes d'entrée forestières du Parc national. Ce dispositif permet ainsi d'étendre le périmètre d'intervention à des zones jusque-là délaissées en saison estivale.

Avancement

Après une formation de 3 jours dispensée par la Région SUD, les Gardes Régionaux Forestiers ont suivi la formation du Parc national avec les autres saisonniers et un module spécifique à leurs fonctions pour découvrir leurs secteurs. En 2019 ils ont été complètement intégrés au dispositif saisonnier, travaillant sous la supervision des chefs d'équipe écogardes.

Répartis en deux équipes sur les secteurs de Marseille et Cassis-La Ciotat, ils ont patrouillé en binômes, quasi-quotidiennement, sur les secteurs forestiers à forts enjeux en terme de sécurité incendie, situés à l'interface ville-nature. Deux grandes zones de patrouille ont été définies pour

chaque secteur :

- Pastré/Luminy et Panouse/La Penne sur Huveaune pour le secteur de Marseille
- Gineste/Arène et Canaille/Ile Verte pour le secteur de Cassis-La Ciotat

Chiffres clés

8 Gardes Régionaux Forestiers ont été recrutés.

13 000 personnes ont été informées et sensibilisées par les GRF durant l'été 2019, dont 4 000 en journées rouges.

Un dispositif financé à 80% par la Région pour les salaires et l'équipement des saisonniers

► Accompagnement des actions citoyennes

► Calanques propres

Contexte

Depuis quinze ans l'énergie des bénévoles ne faiblit pas et malheureusement le volume des déchets ramassé dépasse encore cette année les 100 m3. Réduire notre production de plastique et d'objets jetables est un impératif pour la conservation de nos territoires.

Avancement

Comme chaque année le Parc national des Calanques a apporté un financement à l'association Mer-Terre pour l'organisation de l'opération Calanques propres ainsi qu'un soutien logistique par la présence de tous ses agents disponible le jour J. En 2019, 116 m3 de déchets, ont été retirés du littoral de Martigues, Carry-le Rouet, Sausset- Les-Pins, Marseille, Cassis et La Ciotat par 1577 personnes issues de plus de 80 structures, associations, clubs nautiques, Comités d'Intérêt de Quartiers, col-

lectivités et gestionnaires d'espaces naturels.

Chiffres clés

1577 participants 116 m3 de déchets retirés du littoral

Focus : La plateforme collaborative www.remed-zero-plastique.org a été lancée pour calanques propres 2019 !

Cette année, notre partenaire, avec des financements public et l'appui technique du MNHN a développé la plateforme collaborative www.remed-zero-plastique.org permettant d'animer le réseau «ReMed Zéro Plastique» qui rassemble et fédère, à l'échelle de la Région SUD, toute organisation ou partie prenante souhaitant contribuer à la réduction des déchets sauvages qui aboutissent en Méditerranée (associations à but non lucratif, acteurs publics, gestionnaires, établissements scolaires, entreprises, groupement d'entreprises).

Cette plateforme permet notamment de programmer des opérations de nettoyage et de collecter les données de caractérisa-

tion des déchets ramassés.

► Des espèces qui comptent

Contexte

L'opération « des Espèces qui comptent », plus grande opération nationale de sciences participatives en milieu marin, a été organisée pour la 17ème année consécutive par la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), en partenariat avec le Parc national des Calanques et les Villes de Marseille et de Cassis, malgré des conditions météorologiques peu favorables. Elle mobilise de nombreux clubs de plongée de la métropole marseillaise, et au-delà, autour d'un objectif fédérateur de recensement de trois espèces patrimoniales, emblématiques de Méditerranée : le mérou, le corb et la grande nacre. Cette opération annuelle, à laquelle participent les agents du Parc national, permet d'enrichir la connaissance des milieux marins du territoire, de faire contribuer le public et d'être une aide à la gestion de l'aire protégée. Elle constitue également un moment convivial essentiel du monde local de la plongée.

Avancement

En 2019, 65 plongeurs et 8 navires ont participé à l'opération, permettant le recensement de 9 sites répartis sur le territoire des Calanques. Cette année, il y a eu une baisse du nombre de plongeurs

mobilisés car la date initiale a dû être reportée suite aux mauvaises conditions météorologiques. L'opération a permis de confirmer le bon état des populations de mérous bruns et de corbs sur le partie occidentale du Parc national des Calanques. La bonne dynamique de ces deux tops prédateurs est un excellent indicateur de la bonne santé de la chaîne alimentaire et l'amélioration générale de la qualité du milieu marin de l'aire marine protégée. En revanche, une seule grande nacre a été observée vivante sur l'ensemble des sites prospectés au cours de cette édition. Cette observation, ne fait que renforcer la tendance générale de diminution des effectifs de cette espèce endémique de méditerranée, enclenchées depuis 2016. Le suivi de cette espèce et de sa vitalité sur le territoire du Parc, fera l'objet d'un partenariat de suivi participatif entre le Parc national des Calanques et les plongeurs le fréquentant (suivi science participative).

Chiffres clés

9 sites recensés :
106 mérous bruns (213 en 2018 sur 24 sites)
41 corbs (le double que les années précédentes)
1 seule grande nacre vivante (effondrement de la population)

Accompagner la transition écologique et solidaire

► La Trans'éco, c'est l'affaire de tous

Contexte

La transition écologique est à la portée de tous, car Oui, une alimentation plus saine plus locale et de saison est possible et économique ; Oui, profiter des bienfaits d'une balade en nature ne coûte que le plaisir de l'effort ; Oui, faire soi-même ses produits d'entretien est économique et écologique ; Oui, repenser ensemble la qualité de vie en pied d'immeuble avec des jardins est possible ; Mais encore faut-il se sentir libre de le faire...

En 2016, l'Etat, la Métropole et le Parc national des Calanques ont signé un partenariat sur l'égalité des chances qui permet notamment au Parc de soutenir des projets en faveur des habitants des Quartiers Politique de la Ville. En 2017, l'association Naturoscope a proposé un projet de formation et de dynamisation de projets de la transition écologique à destination des équipes des centres sociaux, Maisons pour tous et structures accompagnant les publics sur le secteur Grand Sud Huveaune.

Avancement

Après le séminaire de lancement du projet « la Trans'Eco, c'est l'affaire de tous », en septembre 2018 au Frioul, 12 structures des quartiers relevant pour la plupart de la Politique de la Ville du Grand Sud Huveaune ont lancé une action sur la transition écologique accompagnée par le Naturoscope. Soutenu par le mécénat de la GMF, le Parc national, l'Etat, la Métropole et le Département, le projet la Trans'Eco s'est intéressé à des questions de jardinage et compost, de lien à la nature (à terre et en mer), de confection de produit

d'entretien écologiques. Le projet se poursuivra en 2020 avec la volonté d'accroître le nombre de bénéficiaires.

Chiffres clés

12 structures ont initié une action qualitative avec le porteur de projet
près de 150 personnes ont bénéficié de cette action en 2019 ; le projet se poursuit sur 2020
22/04/2020 - Pour le jour de la terre 2020, une fête aux Néréides / Bosquet et en préparation ; chaque structure viendra présenter ses actions de transitions écologique

Co-construire le projet de territoire

- ▷ Vie du CA
- ▷ Vie de CS
- ▷ Vie du CESC

Programmer, suivre et nourrir l'action sur le territoire

- ▷ Mise en œuvre du plan d'action, projet de territoire au sein de la Métropole

Contexte

Le Parc national des Calanques poursuit l'ambition d'être un cœur de nature actif dans la métropole Aix-Marseille-Provence, ouvert sur la Méditerranée avec pour objectif de réussir la préservation de la biodiversité du territoire du Parc national et d'accompagner la transition écologique sur le territoire.

Ce positionnement se construit pas à pas en lien étroit avec les grandes collectivités locales, les institutions de niveau national et international. C'est dans la continuité de la stratégie adoptée par le Parc national des Calanques que se co-construit un projet de territoire qui repose sur des liens fonctionnels indispensables avec ses partenaires.

L'efficacité de l'action du Parc national dans la mise en œuvre de sa charte et son plan d'action repose sur la qualité des partenariats avec les acteurs à différentes échelles du territoire.

Ainsi, depuis le début du plan d'action 2017-2021, le Parc national a noué les partenariats financiers suivants avec :

- Le Ministère de la transition écologique et le département des Bouches du Rhône pour la restauration du sémaphore de Callelongue
- La DREAL PACA pour le soutien du programme « Educalanques », la réalisation du plan de paysage sous-marin, la résorption des points noirs paysagers, l'étude de requalification du fond de calanque à Sormiou
- La DDTM13 pour l'élaboration du schéma global de mouillage
- La DRJSCS pour l'élaboration du schéma de cohérence des sports de nature
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre d'un contrat de coopération de 2017 à 2022 pour 9 projets sur le littoral et le milieu mari
- L'Agence française pour la biodiversité

pour le soutien aux aires marines et aux aires terrestres éducatives depuis 2017

- La Région Sud PACA pour le soutien aux actions en faveur de l'écotourisme et notamment de la marque Esprit Parc national à travers plusieurs conventions depuis 2016 ; pour l'investissement dans un navire semi-rigide et pour la réalisation du plan de paysage sous-marin

- La Région Sud PACA pour le renforcement de l'équipe de terrain du Parc national par la garde forestière régionale (GRF) pour la deuxième année en 2019

- La Région Sud PACA, le Département des Bouches du Rhône, la Ville de Marseille et la Ville de Cassis pour un soutien annuel à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

- Depuis 2015, la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du Contrat de baie pour le soutien au suivi des usages et à la coordination des actions d'éducation à l'environnement

- La Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre d'une convention 2018-2019 pour soutenir financièrement 6 projets du programme d'action pluriannuel du parc national

Le Parc national bénéficie également

- le LIFE Nature «Habitats Calanques» pour la restauration des habitats littoraux du Parc national des Calanques en partenariat avec l'ARPE,

- le programme Interreg MED «Desti-MED» pour la construction d'une destination écotouristique en Méditerranée (pays partenaires : France, Croatie, Grèce, Espagne, Albanie, Italie) en partenariat avec MEDPAN

Avancement 2019

Dans le cadre du programme «GALICA» (Groupement d'action locale pêche aquaculture des îles aux Calanques) pour la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) piloté par le Comité ré-

gional des pêches et des élevages marins (CRPMEM PACA), le Parc national des Calanques a proposé trois projets :

- La valorisation des résultats des suivis des ZNP

- Le suivi des ZNP après 6 ans de protection

- Les pêches scientifiques standardisées
Ces projets feront l'objet d'un cofinancement par l'Union Européenne et la Région Sud PACA dès 2020.

Fin 2019, le Parc national des Calanques s'est engagé comme partenaire scientifique et financier du projet européen Interreg Med « MPA Engage », porté par le CISC (CNRS espagnol).

Ciblé sur l'adaptation des Aires Marines Protégées (AMP) de Méditerranée au changement climatique, l'objectif général de MPA Engage est l'établissement de plans d'adaptation au changement climatique. Ces plans d'adaptation seront élaborés sur la base des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité de l'AMP face au changement climatique. Dans le cadre de ce programme, l'Union européenne apportera son soutien financier à la réalisation d'actions spécifiques jusqu'en 2022.

Fin 2019, une convention d'aide pour un « contrat Natura 2000 » a été signée et permettra de mobiliser le fonds européen FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour l'élimination d'espèces végétales envahissantes sur les îles du Frioul. Cette opération, à laquelle l'Union européenne et la DREAL PACA apporteront un soutien financier, se déroulera en complément des actions du LIFE Habitats littoraux à partir de fin 2020.

Depuis le lancement en 2018 du projet «Exposition Plongée au cœur des canyons sous-marins», le Parc national a bénéficié de co-financements de la part de l'Agence de l'eau, la Direction interrégionale de la mer (DIRM), de la Région Sud et de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ; auxquels se sont ajoutés en 2019 le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Occitanie et la GMF.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a spécifiquement apporté un soutien financier en 2019, au-delà de la dotation globale pour l'acquisition d'un véhicule d'exposition pour la sensibilisation des publics.

L'Agence française pour la biodiversité a soutenu la réalisation d'une animation « plongée virtuelle dans les canyons sous-marins » qui sera proposée dans Les Espaces Générations Nature lors du congrès mondial de la nature de l'UICN en juin 2020 à Marseille.

En 2019, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL PACA), dans le cadre de sa politique «Site classé et paysages» a apporté un soutien financier à la réhabilitation des restanques sur le site de Sainte Fréouse.

La Région Sud PACA a accordé en 2019 son soutien pour la réalisation de travaux sur sentiers dans le cadre du LIFE Habitats littoraux programmés en 2020.

Le Ministère de la culture – Direction des Affaires culturelles a apporté son soutien au projet de commande artistique accordé au photographe Nicolas Floc'h, en lien avec le plan de paysage sous-marin.

Chiffres clés

60 projets bénéficiant de co-financements depuis le début du plan d'actions 2017-2021

16 partenaires publics apportent un soutien financier aux projets du plan d'action
12 nouveaux projets co-financés en 2019

Focus : Partenaires financiers publics

Au niveau international

- Union européenne via l'ARPE (programme LIFE Habitats Calanques)
- Union européenne dans le cadre du FEAMP «GALICA» (Des îles aux calanques)
- Union européenne et CSIC en Espagne dans le cadre de l'Interreg Med «MPA Engage»
- Union européenne dans le cadre du

FEADER «Contrat Natura 2000»

Au niveau national

- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Ministère de la culture
- Agence française pour la biodiversité
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Au niveau local

- DREAL PACA
- DIRM PACA
- DRJSCS PACA
- DDTM des Bouches-du-Rhône
- Région Sud PACA
- Région Occitanie
- Département des Bouches-du-Rhône
- Métropole Aix Marseille Provence
- Ville de Marseille
- Ville de Cassis

► Mise en place du dispositif évaluatif de la charte

Contexte

Voici 7 ans que le Parc national des Calanques a été créé et sa charte approuvée pour la période 2012 - 2027. Des orientations et objectifs sont poursuivis sur 15 ans en matière de préservation de la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine, de préservation des paysages, d'accueil, de découverte et de sensibilisation des publics. Ces engagements partagés nécessitent que nous fassions régulièrement le point sur ce qui fait avancer ce territoire d'exception et les femmes et les hommes qui y habitent, y pratiquent une activité sportive ou professionnelle ou le visitent.

C'est pourquoi, le Parc National des Calanques a lancé une démarche d'appui à la définition du cadre évaluatif de la Charte du Parc. L'animation de cette démarche a été confiée au cabinet Eneis by Kpmg.

Apprécier les impacts de nos actions et la valeur ajoutée du Parc national est un exercice qui s'anticipe et s'outille en amont, afin d'être en capacité de disposer de la connaissance et des informations utiles et pertinentes pour rendre compte. L'évaluation finale de la Charte sera réalisée en 2023 afin de nourrir le processus de révision de la Charte un an après.

Avancement 2019

L'élaboration du référentiel d'évaluation de la charte du Parc national a été conduite en 3 phases :

- une première phase d'appropriation via la réalisation d'une 20aine d'entretiens bilatéraux ;

- une seconde phase centrée sur le partage des questionnements évaluatifs et

des critères de réussite aux fins de répondre de manière partagée à la question «on a réussi si». Une soixantaine d'acteurs très divers ont participé à ces réflexions au sein d'un séminaire organisé les 7 et 8 octobre 2019 : agents du Parc national, membres du comité de suivi et d'évaluation de la charte, acteurs institutionnels, scientifiques, élus, société civile...

- la dernière phase a permis de consolider le questionnement évaluatif ainsi ébauché et identifier les sources de données et indicateurs qui devraient permettre de répondre au questionnement et d'objectiver la plus-value du projet de Parc national sur le territoire.

Le référentiel ainsi construit sera soumis à la validation du comité de suivi et d'évaluation de la charte et au conseil d'administration du Parc national, permettant ensuite d'initier la capitalisation des données utiles à l'évaluation finale en 2023.



Les agents du Parc national des Calanques



Les agents saisonniers du Parc national des Calanques

L'établissement

► Équipes

L'année 2018, 5^e année de plein fonctionnement de l'établissement, a vu les effectifs du Parc national progresser avec la création de 3 postes permanents supplémentaires directement affectés au terrain. On ainsi été recrutés : une technicienne territoriale de médiation, un Agent technique de l'environnement et un Technicien de l'environnement.

Par ailleurs, suite à des transformations de postes internes, un poste de Chargé de mission « gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers » a pu être créé, de même qu'un poste de Chargé de mission « Ingénierie financière et coopération territoriale ».

L'établissement a par ailleurs recruté, cette année encore, plusieurs agents en

CDD pour renforcer temporairement les équipes du siège et de terrain. Quelques postes « hors plafond » peuvent également être mentionnés, notamment pour la coordination du programme européen LIFE Habitats Calanques et la gestion des espaces terrestres du Frioul dans le cadre de la convention avec la Ville de Marseille.

Le Parc national des Calanques a, enfin, maintenu à un haut niveau le dispositif saisonnier avec le recrutement de 24 écogardes et l'accueil de 8 gardes régionaux forestiers.

Les actions liées à la formation professionnelle des personnels se sont orientées en 2018 vers 2 axes forts : l'approfondissement des connaissances scientifiques et la prévention et la sécurité au travail.

51 équivalents temps plein (ETP)

+3 postes hors plafond

27 au siège et **24** sur le terrain

63,1 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Grâce à l'embauche de plusieurs agents en CDD et des postes hors-plafond

26 écogardes saisonniers

8 gardes régionaux forestiers, saisonniers financés à 80% par la Région

► Budget

L'année 2018 a débuté par l'exécution d'un Budget « provisoire » lié à la non-notification officielle des moyens pour 2018, et à la non-approbation par les autorités de tutelle du Budget voté au conseil d'administration de fin d'année 2017 (non-respect de la consigne de reconduction des moyens 2017 en l'absence de notification).

Les moyens finalement alloués par le ministère de tutelle à l'établissement, pour 2018, et votés au conseil d'administration du mois de mars dans le cadre du Budget initial définitif, ont été des moyens confortés par le rattrapage, notamment, des 500.000€ qui avaient été ponctionnés en fin d'exercice 2016 (non versement d'une partie de la subvention, pénalisant ainsi le Parc national en termes de niveau de fonds de roulement).

► Recettes

Les recettes 2018 s'élèvent à 6 199 963 €. Elles sont marquées par la montée en puissance de la diversification des financements obtenus par l'établissement (en provenance des collectivités locales, de l'agence de l'Eau, de l'Union européenne...), et le niveau exceptionnel atteint par le produit de la taxe Barnier en 2018 (+ de 500 000 €). Les principales sources de recette se répartissent comme suit :

- Dotation de fonctionnement de l'Agence française pour la biodiversité : 5 299 322 €
- Produit de la taxe sur les passagers maritimes : 474 620.25 €
- Collectivités locales : 403 918.50 €
- Autres contributions de l'État et de ses établissements publics : 359 620 €
- Financements divers : 162 315.59 €

► Dépenses

Les dépenses 2018 s'élèvent à 5 280 950 €. Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Personnels : 4 284 787 .69 €
- Fonctionnement : 1 695 486.15 €
- Intervention : 171 130.65 €
- Investissement : 495 545.03 €

